

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt deux janvier à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, jeudi 15 janvier 2026.

A - Partie variable

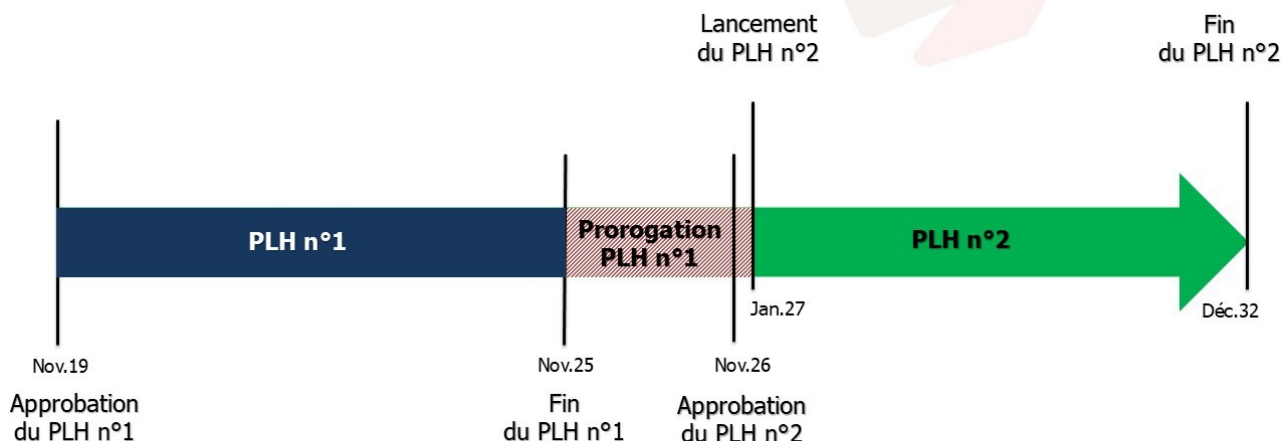
Présentation du Programme Local de l'Habitat – PLH par Monsieur Pierre FOIN, responsable Habitat à Mauges Communauté



ELABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2027-2032

Programme d'actions



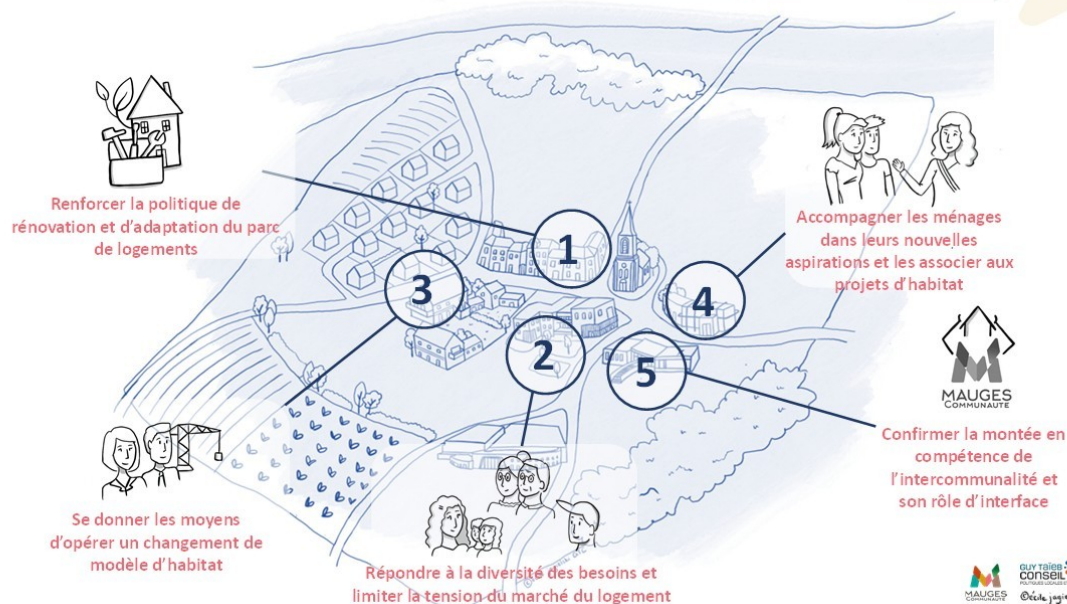


Elaboration du PLH n°2 : que retenir ?

- Etude lancée en janvier 2025
- Bureau d'études : Guy Taïeb Conseil
- Particularité : Appui très fort sur le volet Habitat du SCoT
- 4 COPIL + 3 COTECH
- 2 rencontres individuelles avec chacune des 6 communes
- Des entretiens avec les partenaires
- 1,5 jours d'ateliers thématiques (> 100 participants)

GUY TAÏEB
CONSEIL
POLITIQUES LOCALES ET HABITAT





2.2 | HABITAT : PLH 2027-2032 – Arrêt-projet n°1

Orientation 1 : Renforcer la politique de rénovation et d'adaptation du parc de logements

- | |
|--|
| • Action 1 : Accompagner les ménages dans la rénovation des logements privés existants |
| • Action 2 : Développer une ingénierie sur l'habitat dégradé |
| • Action 3 : Améliorer la qualité du parc public |

2.2 | HABITAT : PLH 2027-2032 – Arrêt-projet n°1

Orientation 2 : Répondre à la diversité des besoins et répondre à la tension des marchés

• Action 4 : Soutenir la production de logements locatifs publics dans un contexte de tension grandissante
• Action 5 : Favoriser l'accèsion publique à la propriété
• Action 6 : Développer des projets d'habitats inclusif, seniors et intergénérationnels
• Action 7 : Continuer de compléter les offres d'habitat à destination des jeunes
• Action 8 : Favoriser l'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées
• Action 9 : Mettre en œuvre les actions inscrites dans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

2.2 | HABITAT : PLH 2027-2032 – Arrêt-projet n°1

Orientation 3 : Se donner les moyens d'opérer un changement de modèle d'habitat

• Action 10 : Mettre en place des outils d'anticipation foncière et une alliance territoriale
• Action 11 : Renforcer et adapter les outils existants des PLU actuels et soutenir la création de projets innovants



2.2 | HABITAT : PLH 2027-2032 – Arrêt-projet n°1

Orientation 4 : Accompagner les ménages dans leurs nouvelles aspirations et les associer aux projets d'habitat

- | |
|---|
| • Action 12 : Reconnaître et valoriser le patrimoine bâti des Mauges et son identité architecturale |
| • Action 13 : Aller vers les habitants pour les initier au changement de modèle d'habitat |
| • Action 14 : Associer les ménages aux projets d'habitat et les accompagner dans leurs démarches |



2.2 | HABITAT : PLH 2027-2032 – Arrêt-projet n°1

Orientation 5 : Confirmer la montée en compétence de l'intercommunalité et son rôle d'interface

- | |
|--|
| • Action 15 : Engager une réflexion concernant la délégation des aides à la pierre |
| • Action 16 : Faire vivre les outils de la politique d'attribution des logements locatifs publics et d'interaction avec les demandeurs |
| • Action 17 : Faire évoluer le rôle de la Maison de l'Habitat |
| • Action 18 : Conforter l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier |



2.2 | HABITAT : PLH 2027-2032 – Arrêt-projet n°1

BUDGET PREVISIONNEL PAR ORIENTATION	2027-2032 inclus	
Orientation 1 : Renforcer la politique de rénovation et d'adaptation du parc de logements	8 083 000 €	54%
Orientation 2 : Répondre à la diversité des besoins et limiter la tension du marché du logement	5 510 496 €	37%
Orientation 3 : Se donner les moyens d'opérer un changement de modèle d'habitat	255 000 €	2%
Orientation 4 : Accompagner les ménages dans leurs nouvelles aspirations et les associer aux projets d'habitat	246 000 €	2%
Orientation 5 : Confirmer la montée en compétence de l'intercommunalité et son rôle d'interface	768 000 €	5%
TOTAL des actions évaluées	14 862 496 €	100%
Total des actions évaluées hors action 9 (gens du voyage)	12 658 496 €	/

	Par an par habitant
TOTAL des actions évaluées	20,2 €
Total des actions évaluées hors action 9 (gens du voyage)	17,2 €

Moyens humains supplémentaires à envisager :

- ↳ 1 ETP : chargé de mission parc public
- ↳ 0,5 ETP : Maison de l'Habitat



Madame Nadège MOREAU introduit en indiquant que le PLH 1 a été arrêté en novembre 2025 et sera adopté au Conseil Communautaire de Mauges Communauté en février 2026 et présenté dans les 6 communes nouvelles de Mauges Communauté. Elle précise que le PLH 1 était doté d'un budget de 10 millions d'euros, pour le PLH 2 ce sera 14,8 millions d'euros.

Monsieur Pierre FOIN présente le PLH.

Madame Nadège MOREAU précise que ce programme a été le travail de plusieurs commissions. A l'urbanisme et l'habitat, il faut ajouter la commission santé/social.

Monsieur le Maire indique que c'est un enjeu fort de la feuille de route du mandat qui se termine. Les résultats du premier PLH indiquent que c'est bénéfique pour le territoire de Mauges Communauté. Le territoire est dynamique et l'économie performante, d'où la nécessité du PLH 2. Le besoin se fait sentir dans le cadre des recrutements, de la recherche d'hébergement. Les actions du PLH vont nous imposer de penser différemment les modèles de constructions et d'habitat. Cela permettra une revitalisation des centres bourgs en lien par l'OPAH-RU et le programme Petites Villes de Demain.

Monsieur Guillaume MOREL revient sur l'article 16 de l'orientation 5. Il souhaite savoir comment va vivre la politique d'attribution des logements sociaux en devenant une compétence de Mauges Communauté.

Monsieur FOIN répond en indiquant que les choses ont évolué depuis 6 ou 7 ans avec plusieurs lois qui ont positionné les intercommunalités comme chefs de file sur la politique d'attribution des logements sociaux. Il précise que ce n'est pas Mauges Communauté qui attribue les logements sociaux. Ce sont les communes qui siègent dans les commissions d'attribution de logements sociaux. Ce sont bien les communes et les Maires qui ont la main et cela ne va pas évoluer avec cette action. L'intercommunalité doit définir le cadre général sur les publics prioritaires à qui il faut attribuer des logements sociaux. Dans les commissions

d'attributions, il y a une discussion qui se fait sur le candidat qui va se voir attribuer le logement social qui se libère.

Monsieur le Maire indique qu'il y a une plateforme sur laquelle s'inscrivent les personnes qui ont besoin d'un logement social. Dans le cadre de Mauges-sur-Loire c'est Claudie Montailler qui siège. Il y a 1 800 demandes sur les Mauges, il n'est donc pas possible de répondre à toutes les demandes.

Madame Isabelle VATELOT souhaite savoir pourquoi les logements meublés ne peuvent pas prétendre aux aides.

Monsieur FOIN indique que l'ANAH n'octroie pas d'aide pour les logements meublés. Mauges Communauté n'a donc pas appliqué d'aides car il est tenu compte du règlement de l'ANAH.

B – Décisions

La séance débute à 20h00 mn avec 48 conseillers et 10 procurations.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du procès-verbal en date du 11 décembre 2025 qui n'amène pas d'observation.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_001

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

AVIS SUR PROJET DE PLH DE MAUGES COMMUNAUTE

Madame N. MOREAU, adjoint de droit à l'urbanisme, explique que le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique de programmation établi par un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) pour l'ensemble de ses communes membres.

Il définit pour une durée au moins égale à 6 ans les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Il indique les moyens, notamment fonciers, mis en œuvre par les communes et par l'EPCI pour y parvenir et définit les conditions de mise en œuvre du dispositif d'observation de l'habitat et du foncier.

Le contenu réglementaire du PLH comporte un diagnostic portant sur le fonctionnement des marchés du logement et sur la situation de l'hébergement, un document d'orientations et un programme d'actions.

Par délibération n°C2024-10-23-07 du Conseil Communautaire en date du 23 octobre 2024, la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté a lancé la procédure d'élaboration de son deuxième PLH afin de définir sa politique locale de l'habitat pour la période 2027-2032.

Une étude visant à identifier et répondre aux enjeux territoriaux avec l'ensemble des acteurs locaux de l'habitat a été menée. Cette étude s'est notamment appuyée sur le bilan final du premier PLH, ainsi que sur les éléments inscrits dans le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) arrêté au Conseil Communautaire du 26 mars 2025.

Mauges Communauté a ainsi pu arrêté le projet de PLH pour la période 2027-2032 par délibération du Conseil Communautaire n°C2025-11-26-06 en date du 26 novembre 2025.

Celui-ci comporte 5 orientations générales, déclinées en 18 fiches-actions :

- orientation n°1 : renforcer la politique de rénovation et d'adaptation du parc de logements ;
- orientation n°2 : répondre à la diversité des besoins et limiter la tension du marché du logement ;
- orientation n°3 : se donner les moyens d'opérer un changement de modèle d'habitat ;
- orientation n°4 : accompagner les ménages dans leurs nouvelles aspirations et les associer aux projets d'habitat ;
- orientation n°5 : confirmer la montée en compétence de l'intercommunalité et son rôle d'interface.

Figurant parmi les 5 orientations générales, l'objectif de produire 2 400 logements neufs, soit 400 par an, à l'échelle du territoire intercommunal pour la période 2027-2032 a été acté, dont 390 sur la Commune de Mauges-sur-Loire. Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune devra faire preuve de cohérence avec ces objectifs de production de logements neufs pour la période précitée.

En application des articles L.302-2 et R.302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, le projet de PLH est transmis aux communes membres de l'EPCI, qui disposent d'un délai de deux mois pour délibérer sur les moyens relevant de leurs compétences en vue de la mise en œuvre de ce dernier et rendre un avis. Au-delà de ce délai de deux mois, à savoir le 26 janvier 2026, l'avis de la Commune sera réputé favorable.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.302-1 à L.302-4 et R.302-1 à R.302-13 du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs au Programme Local de l'Habitat, son contenu et son établissement par un EPCI ;

VU les statuts de Mauges Communauté incluant la compétence obligatoire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

VU la délibération n°C2024-10-23-07 du Conseil Communautaire en date du 23 octobre 2024 autorisant l'engagement de la procédure d'élaboration du deuxième PLH de Mauges Communauté ;

VU la délibération n°C2025-11-26-06 du Conseil Communautaire en date du 26 novembre 2025 arrêtant le projet de PLH 2027-2032 ;

CONSIDÉRANT le contenu du projet de PLH 2027-2032 du territoire de Mauges Communauté ;

CONSIDÉRANT la feuille de route politique, et notamment son objectif de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU l'avis de la commission urbanisme bâtiments en date du 24 novembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Donner un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2027-2032 tel qu'arrêté par le Conseil Communautaire de Mauges Communauté dans sa séance du 26 novembre 2025.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_002

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

AVENANT 1 A LA CONVENTION D OPAH

Madame G. GABORY, élue référente Petites Villes de Demain, rappelle que, dans le cadre de la mise en œuvre de l'action n°5 de son Programme Local de l'Habitat, Mauges Communauté a mené une étude pré-opérationnelle à l'instauration de dispositifs locaux d'amélioration de l'habitat privé en concertation avec les six communes de l'intercommunalité, l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et le Conseil Départemental. La réflexion a abouti à la mise en place de deux dispositifs, qui se déploient du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 :

- un dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multisites, qui concerne aujourd'hui 16 centres-bourgs des Mauges ;
- un dispositif d'OPAH classique qui couvre le reste du territoire intercommunal.

Le dispositif d'OPAH a fait preuve d'un engouement exceptionnel dès son démarrage, notamment sur le volet de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie des ménages. Le nombre d'aides accordées dépasse largement l'estimation des besoins qui avait été réalisée au stade de l'élaboration de la convention d'OPAH.

En 2024, 200 ménages ont obtenu de l'ANAH un accord pour l'attribution d'une aide financière en faveur du maintien à domicile, sur un objectif annuel fixé à 117 dossiers dans la convention d'OPAH. Cela représente une atteinte de 171 % de l'objectif. En 2025, la dynamique ne fléchit pas malgré l'instauration de mesures de maîtrise de la demande par Mauges Communauté. Au 15 novembre, 154 aides ont été accordées sur un objectif annuel de 120 dossiers en faveur de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie (128 %).

Le succès des aides en faveur du maintien à domicile s'explique notamment par le déploiement par l'ANAH de MaPrimeAdapt', survenu en janvier 2024.

Ces résultats entraînent une surconsommation des enveloppes financières annuelles réservées par l'ANAH pour le dispositif d'OPAH de Mauges Communauté. Des modifications sont donc portées à la convention d'OPAH par la voie d'un avenant dans le but d'augmenter les objectifs quantitatifs de dossiers pour l'adaptation des logements, ainsi que les moyens financiers des partenaires.

Par cet avenant, l'objectif en faveur de l'autonomie des personnes est porté de 585 à 735 dossiers, soit une augmentation de 150 ménages aidés dans leur projet de travaux. L'OPAH présente désormais l'objectif d'améliorer un total de 1 495 logements au lieu de 1 345 initialement sur 5 ans, selon la répartition suivante :

Type de dossiers	Objectifs initiaux	Objectifs actualisés
Logements de propriétaires occupants	1 285	1 435
- logements indignes ou très dégradés	25	25
- travaux de lutte contre la précarité énergétique	675	675
- aide pour l'autonomie de la personne	585	735
Logements de propriétaires bailleurs	60	60
- logements indignes ou dégradés	45	45
- travaux de lutte contre la précarité énergétique	15	15

Les financements de l'ANAH sont révisés conformément à la réglementation en vigueur. Les évolutions réglementaires validées par le Conseil d'Administration de l'ANAH le 6 décembre 2023 permettent de revoir à la hausse le financement des prestations d'ingénierie de l'OPAH de Mauges Communauté.

Les financements de Mauges Communauté sont mis à jour conformément au montant du marché de suivi-animation de l'OPAH attribué le 15 novembre 2023 à l'opérateur Citémétrie, qui s'élève à un montant de 3 138 400 € HT, soit 3 766 080 € TTC.

Ainsi, sur 5 ans, les engagements financiers des partenaires s'entendent désormais comme suit :

- ANAH : 38 160 370 € (au lieu de 14 413 025 € initialement), dont 2 380 300 € dédiés au financement du suivi-animation et 35 780 070 € dédiés aux aides aux travaux en faveur des ménages ;
- Mauges Communauté : 3 970 018 € (au lieu de 3 300 102 € initialement), dont 1 335 780 € dédiés au suivi-animation et 2 634 238 € dédiés aux aides aux travaux en faveur des ménages ;
- Conseil Départemental : 135 630 € (au lieu de 623 000 € initialement), dont 50 000 € dédiés au financement du suivi-animation et 85 630 € dédiés aux aides aux travaux en faveur des ménages.

Dans le cadre de l'OPAH, des aides directes aux ménages sont également apportées par la Commune de Mauges-sur-Loire, à hauteur de 300 000 € pour la rénovation des façades de logements.

Le tableau récapitulatif des aides financières de chaque partenaire évolue ainsi :

Partenaires	Enveloppe initiale	Enveloppe actualisée
ANAH - dont ingénierie - dont aides aux travaux	14 413 025 € 1 085 800 € 13 327 225 €	38 160 370 € 2 380 300 € 35 780 070 €
Mauges Communauté - dont ingénierie - dont aide aux travaux	3 300 102 € 1 150 700 € 2 149 402 €	3 970 018 € 1 335 780 € 2 634 238 €
Département de Maine-et-Loire - dont ingénierie - dont aide aux travaux	623 000 € 50 000 € 573 000 €	135 630 € 50 000 € 85 630 €
Commune de Mauges-sur-Loire - dont aide aux travaux	300 000 € 300 000 €	300 000 € 300 000 €
Commune de Sèvremoine - dont aide aux travaux	100 000 € 100 000 €	100 000 € 100 000 €

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L.303-1 (OPAH) / R.327-1 (PIG), L.321-1 et suivants, R.321-1 et suivants ;

VU le règlement général de l'ANAH ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'ANAH n°2023-51 du 6 décembre 2023 relative aux prestations d'ingénierie subventionnables au titre des interventions sur l'habitat privé et régime d'aide applicable aux maîtres d'ouvrages de ces prestations ;

VU la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et au Programme d'Intérêt Général, en date du 8 novembre 2002 ;

VU le Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement 2020-2025, adopté par le Préfet de Maine-et-Loire et le Président du Département de Maine-et-Loire par arrêté en date du 30 décembre 2019 ;

VU les statuts de Mauges Communauté comprenant la compétence obligatoire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de Mauges Communauté n°C2019-11-20-07 du 20 novembre 2019 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2019-2025 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de Mauges Communauté n°2025-11-26-05 du 26 novembre 2025 portant prorogation du Programme Local de l'Habitat 2019-2025 pour une durée maximale de deux ans ;

VU la délibération du Conseil municipal de la Commune de Mauges-sur-Loire n° 2023-09-03 du 21 septembre 2023, approuvant la signature de la convention d'OPAH ;

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment son objectif de redynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme habitat bâtiments en date du 27 octobre 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 6 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention d'OPAH, annexé à la présente délibération.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'OPAH, annexé à la présente délibération et tous les documents afférents à ce dossier.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_003

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

DEMANDE SUBVENTION ANAH POUR ETUDE DE CALIBRAGE ILOT PLACE DR DEFOIS A MONTJEAN SUR LOIRE

Madame G. GABORY, élue référente Petites Villes de Demain, rappelle que Mauges Communauté a engagé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur ses principales polarités.

Plusieurs immeubles stratégiques ont été identifiés dans la convention, dont les caractéristiques nécessitent un engagement fort de la collectivité pour améliorer les conditions de logement et le cadre de vie du centre-bourg. Dans ce cadre, l'ensemble bâti donnant sur la place du Docteur Defois à Montjean-sur-Loire a été identifié ; il est constitué de trois immeubles :

- 1 quai Monseigneur Provost, acquis par la Commune en 2023,
- 9 place du Docteur Defois,
- 10 place du Docteur Defois.

Cet îlot bâti présente plusieurs enjeux spécifiques sur certaines parties des bâtiments :

- désordres structurels qui nécessitent de réaliser des expertises complémentaires pour s'assurer de la sécurité des occupants ;
- localisation dans la bande de précaution pour risque de rupture de digue dans le cadre du Plan de Prévention des Risques d'Inondation ;
- abandon manifeste d'un bâtiment constaté lors d'une visite du bien autorisée par le juge des libertés et de la détention ;
- occupation irrégulière du domaine public par une véranda ;
- imbrication des immeubles en copropriété, qui entraîne la nécessité d'une intervention globale pour obtenir des résultats significatifs.

Ces immeubles occupent pourtant un emplacement stratégique en bord de Loire et sur la place du Docteur Defois, espace public sur lequel un projet de réaménagement a été défini dans le cadre de l'étude urbaine de Montjean-sur-Loire.

Pour toutes ces raisons, il convient de disposer d'études approfondies pour conforter les connaissances sur l'état du bâti et déterminer les conditions d'intervention possibles pour améliorer durablement cet îlot.

Dans le cadre de sa mission de suivi-animation de l'OPAH-RU de Mauges Communauté, ALTER Public a dressé les premiers constats lors de la visite des différents bâtiments. Un mandat pour réaliser une étude de faisabilité et de calibrage est proposé par ALTER Public dans l'objectif :

- d'affiner la connaissance du site par des études approfondies ;
- de définir le projet de sortie ;
- d'apprécier les postes de dépenses et recettes et de définir le plan de trésorerie pour la collectivité et le porteur de projet potentiel ;
- de déterminer les modalités opérationnelles en fonction de la dureté foncière, du potentiel procédural...

Le montant de cette étude est estimé à 154 200 € TTC, incluant l'ensemble des missions pouvant être mobilisées.

Le projet pouvant s'intégrer dans le cadre des opérations de résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et du traitement de l'habitat insalubre ou dangereux et des opérations de restauration immobilière (THIRORI) de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), un financement peut être sollicité à hauteur de 70 % du coût de l'étude.

Il est donc proposé de solliciter ce financement ; l'étude sera engagée sous la double condition que le financement soit obtenu et que les conditions soient réunies pour engager l'étude.

VU la délibération n°2023-09-04 du 21 septembre 2023 approuvant la convention d'OPAH-RU à l'échelle de Mauges Communauté et l'implication de la Commune de Mauges-sur-Loire dans cette opération ;

VU la convention d'OPAH-RU signée le 28 novembre 2023 par Mauges Communauté, l'État, l'ANAH, le Département de Maine-et-Loire et les Communes et modifiée par l'avenant n°1 signé le 1^{er} juillet 2025 ;

VU la délibération n°DL_2025_05_002 du 22 mai 2025 engageant une démarche de concertation en vue de mettre en place une opération de renouvellement urbain sur les périmètres des centres-bourgs de Montjean-

sur-Loire, La Pommeraye et Saint-Florent-le-Vieil tels que définis dans la convention d'OPAH-RU conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme ;

CONSIDÉRANT que cette procédure de concertation s'est traduite par la mise à disposition d'une communication par voie de presse, d'un registre de concertation dans les mairies déléguées des trois centres-bourgs susmentionnés et l'organisation de trois permanences de concertation ;

CONSIDÉRANT l'identification des immeubles situés au 1 quai Monseigneur Provost, 9 et 10 place du Docteur Defois comme un îlot stratégique dans la convention d'OPAH-RU ;

CONSIDÉRANT les enjeux notamment de sécurité qui caractérisent ces immeubles et leur localisation stratégique à Montjean-sur-Loire ;

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment ses objectifs de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant et de proposant un cadre de vie sécurisant ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme habitat bâtiments en date du 24 novembre 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 6 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	3
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Solliciter le financement de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de calibrage sur l'îlot bâti de la place du Docteur Defois à Montjean-sur-Loire à hauteur de 70 % d'un montant d'étude estimé à 154 200 € TTC.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_004

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

AVENANT DE PROLONGATION CONVENTION PVD VALANT ORT

Madame G. GABORY, élue référente Petites Villes de Demain, rappelle que ce programme lancé par l'État en fin d'année 2020 vise à soutenir, pour une durée de 6 ans, la revitalisation des communes de moins de 20 000 habitants. Ce programme entend donner aux communes lauréates, qui rayonnent et exercent des fonctions de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation.

Dans le Maine-et-Loire, 15 villes sont lauréates de ce programme depuis décembre 2020. Au sein des Mauges, la Commune de Mauges-sur-Loire est la seule à avoir été retenue par le Préfet de Maine-et-Loire.

La convention-cadre Petites Villes de Demain entraîne automatiquement la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Ce dispositif créé par la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 offre plusieurs opportunités, notamment :

- sur l'intégralité du territoire communal : le dispositif « Denormandie dans l'ancien » permettant une réduction d'impôt pour les projets d'acquisition / travaux / mise en location de logements ;
- la priorisation sur certains dispositifs de l'État ;
- sur les secteurs d'intervention prioritaires : la réduction de la durée de récupération des biens sans maître (10 ans au lieu de 30 ans) ;
- des règles dérogatoires au droit de l'urbanisme sur certains projets spécifiques ;
- la simplification des projets d'implantation commerciale en centre-ville et limitation du développement des grands commerces en périphérie ;
- la possibilité de mettre en place le droit de préemption sur les fonds de commerce.

La convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain a été signée le 15 novembre 2021, puis la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire a été signée le 10 mai 2022 entre Mauges Communauté, la Commune de Mauges-sur-Loire, l'État, la Région Pays de la Loire, le Département de Maine-et-Loire et l'Agence Nationale de l'Habitat, pour une fin initiale fixée à la fin du mois de mars 2026.

Les effets de l'ORT s'appliquent donc sur le territoire de Mauges-sur-Loire depuis le mois de mai 2022 avec une ambition exprimée depuis le début d'une extension à l'ensemble des communes volontaires du territoire de Mauges Communauté.

La Commune de Chemillé-en-Anjou a saisi cette occasion en souhaitant être intégrée à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) au regard des nombreux projets portés en lien avec la revitalisation de ses centres-bourgs, et notamment sur les secteurs d'intervention définis par la Commune : cœur de ville de Chemillé et centre-bourg de Valanjou. L'avenant n°1 a également permis d'actualiser l'état de mise en œuvre des actions inscrites dans la convention d'ORT et portées par la Commune de Mauges-sur-Loire ainsi que Mauges Communauté. Il a également donné l'occasion de préciser les règles de gouvernance de l'ORT désormais coordonnée par Mauges Communauté aux côtés des communes signataires.

La convention-cadre Petites Villes de Demain valant ORT prendra fin le 31 mars 2026. Afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions prévues dans le programme d'ORT, les différentes parties engagées souhaitent pouvoir proroger la durée de validité de la convention. Ainsi, le projet d'avenant n°2 propose que le volet de la convention portant sur le programme Petites Villes de Demain soit prorogé jusqu'au 31 décembre 2026, tout comme le volet ORT, toutes les autres stipulations de la convention initiale demeurant inchangées.

La Région Pays de la Loire ne sera pas signataire de cet avenant à sa demande, mais restera partenaire du territoire dans ses projets.

VU le Code de la Construction et de l'Habitat, notamment ses articles L.303-2 et L.303-3 ;

VU la loi du 22 février 2022 relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures de Simplification de l'action publique locale et notamment son article 95 ;

VU la délibération n°2021-03-25-33 du 25 mars 2021, approuvant l'engagement de la Commune de Mauges-sur-Loire dans le programme Petites Villes de Demain en partenariat avec Mauges Communauté, et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion correspondante ;

VU la délibération n°2022-04-23 du 21 avril 2022, approuvant la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire ;

VU la délibération n°DL_2024_03_013 du 28 mars 2024 approuvant le contenu de l'avenant n°1 de la convention-cadre Petites Villes de Demain valant convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et ses annexes ;

VU le projet d'avenant n°2 à la convention-cadre Petites Villes de Demain valant convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ci-annexé ;

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment ses objectifs de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant, d'amener des personnes à venir habiter à Mauges-sur-Loire et de développer les services pour répondre aux besoins des habitants ;

VU l'avis favorable de la Commission urbanisme bâtiments du 15 décembre 2025 ;

VU l'avis du bureau municipal du 6 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver le contenu de l'avenant n°2 de la convention-cadre Petites Villes de Demain valant convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 de la convention-cadre Petites Villes de Demain valant convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et tout autre document se rapportant à ce programme.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_005

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N 1 DU PLAN LOCAL D URBANISME

Madame N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'Urbanisme, rappelle que le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) vise à le faire évoluer sur plusieurs points :

- élaborer une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation sur une emprise stratégique de développement de l'habitat au sein des zones urbaines ;
- modifier des Orientations d'Aménagement et de Programmation afin de les mettre en compatibilité avec des évolutions de contexte sur les projets identifiés ;
- mettre à jour la liste des emplacements réservés ;
- apporter des modifications au règlement graphique au sein des zones urbaines ;
- apporter des modifications au règlement écrit ;
- corriger des erreurs matérielles constatées sur les règlements graphique et écrit et sur les fiches descriptives de bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination.

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, les avis émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et les personnes publiques associées ainsi qu'un mémoire en réponse à ces avis, ont été mis à la disposition du public pendant un mois, du 7 novembre au 7 décembre 2025.

Madame N. MOREAU précise aux élus qu'une observation favorable sous réserve a été déposée par la Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire et qu'un bilan de la mise à disposition répondant notamment à cette observation est annexé à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-48 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16 décembre 2019 et qui a fait l'objet d'une modification de droit commun n°1 approuvée le 19 mai 2022 et d'une modification de droit commun n°2 approuvée le 12 décembre 2024 ;

VU l'arrêté municipal n°2025-030 en date du 24 juillet 2025 prescrivant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération n°DL_2025_10_004 du 15 octobre 2025 fixant les modalités de mise à disposition du dossier au public ;

VU le bilan de la mise à disposition du dossier au public annexé à la présente délibération ;

VU l'ensemble des pièces constituant le dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme annexées à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment son objectif de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme habitat bâtiments en date du 15 décembre 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 6 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Tirer le bilan de la mise à disposition, annexée à la présente délibération.
- Approuver la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.
- Mentionner que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues aux articles R.153-20 et R.153-21. Elle sera exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission à l'autorité compétente de l'État dans les conditions définies aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_006

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE SIEML LE TERTRE 4 TRANCHE 1 SAINT FLORENT LE VIEIL

Madame N. MOREAU, adjointe de droit à l'Urbanisme, indique qu'il est nécessaire de signer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIEML pour la réalisation des réseaux électriques de distribution, la réalisation du génie civil de télécommunications et du réseau d'éclairage public, pour la tranche 1 de la ZAC du Tertre 4 à Saint-Florent-le-Vieil. Par cette convention, le SIEML s'engage à remettre à la Commune les ouvrages réalisés dans un délai maximal de 6 mois, éventuellement prolongé en cas de retard non imputable au SIEML.

L'avant-projet détaillé du SIEML prévoit une intervention à hauteur de 117 176,38 € TTC.

CONSIDÉRANT l'objectif de démarrage des travaux de la tranche 1 du Tertre 4 pour le premier trimestre 2026 ;

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif de dynamisation du territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU le projet de convention annexé à la présente délibération ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme habitat bâtiments en date du 15 décembre 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 6 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	3
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire et ses éventuels avenants avec le SIEML pour les travaux d'aménagement de la tranche 1 de la ZAC du Tertre 4 à Saint-Florent-le-Vieil.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- Autoriser Monsieur le Maire à engager les procédures relatives à l'application de ces dispositions.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_007

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

DESAFFECTATION DECLASSEMENT PLACE DE L EGLISE LE MESNIL EN VALLÉE

Monsieur J.C. BLON, adjoint aux Bâtiments, indique que, dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE), l'immeuble situé place de l'église au Mesnil-en-Vallée avait été identifié comme pouvant faire l'objet d'une vente.

Le bien est situé 3 place de l'Église sur la commune déléguée du Mesnil-en-Vallée et cadastré 204-AB-838. Il est constitué d'une parcelle de 167 m² incluant l'ancienne maison paroissiale et une cour à l'avant.

Ce bâtiment était utilisé par le relais paroissial avec usage direct du public et donc assimilé au domaine public. Étant inscrit au domaine public de la Commune, il est rappelé que ces biens sont par principe inaliénables. Pour procéder à leur vente, les biens doivent être auparavant sortis du domaine public communal. En vertu du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée :

- par une désaffectation matérielle du bien ;
- par une décision administrative, en l'espèce, une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

L'association paroissiale a déménagé pour ses activités dans la mairie ; cet espace est désormais vide et ne reçoit plus de public. La désaffectation est donc de fait.

CONSIDÉRANT la feuille de route de la Commune et notamment son objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme-Habitat-Bâtiments en date du 15 décembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 janvier 2026;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Constater la désaffectation de l'ancienne maison paroissiale située 3 place de l'Église sur la commune déléguée du Mesnil-en-Vallée, cadastrée 204-AB-838.
- Prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée 204-AB-838.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier de déclassement et de désaffectation.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_008

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

CESSION IMMEUBLE PLACE DE L'EGLISE LE MESNIL EN VALLEE

Monsieur J.C. BLON, adjoint aux Bâtiments, indique que, dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE), l'immeuble situé place de l'église au Mesnil-en-Vallée avait été identifié comme pouvant faire l'objet d'une vente.

Le bien est situé 3 place de l'Église sur la commune déléguée du Mesnil-en-Vallée et cadastré 204-AB-838. Il est constitué d'une parcelle de 167 m² incluant l'ancienne maison paroissiale et une cour à l'avant.

La précédente délibération de ce jour constate la désaffectation et prononce le déclassement de ce bien du domaine public.

La vente a été confiée à l'étude THEBAULT-VERONNEAU, notaires à La Pommeraye par mandat simple en date du 6 mars 2025. L'étude notariale a réalisé 2 visites.

Une seule offre d'achat s'élevant à 120 000,00 € net vendeur a été soumise par la SCI Les Pivoines, représentée par M. et Mme REULIER Sylvain et Linda domiciliés 15 rue du Pavillon – Le Mesnil-en-Vallée – 49410 MAUGES-SUR-LOIRE.

CONSIDÉRANT la feuille de route de la Commune et notamment son objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU l'estimation des Domaines réalisée le 21 mars 2025 pour un montant de 50 000,00 € avec une marge d'appréciation de 10 % ;

CONSIDÉRANT que le prix de vente négocié par la Commune est supérieur à cette estimation ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme-Habitat-Bâtiments en date du 15 décembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Céder l'immeuble situé 3 place de l'Église sur la commune déléguée du Mesnil-en-Vallée, sur la parcelle cadastrée 204-AB-838 d'une superficie totale de 167 m², au prix de cent vingt mille euros (120 000,00 €) net vendeur à la SCI les Pivoines, représentée par M. et Mme REULIER, domiciliés 15 rue du Pavillon – Le Mesnil-en-Vallée 49410 MAUGES-SUR-LOIRE.
- Préciser que les frais annexes (frais de négociation, frais notariés, bornage) seront à la charge de l'acquéreur.
- Préciser que l'acte notarié sera reçu auprès de l'étude notariale THEBAULT/VERONNEAU, notaires au 2 allée Jean Monnet à La Pommeraye – 49620 MAUGES-SUR-LOIRE.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_009

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOUE pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION SIEML POUR LA SECURISATION DU P4 EPINAY A LA CHAPELLE SAINT FLORENT

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint à la Voirie et au Cadre de vie, indique qu'il est nécessaire de signer une convention, sans incidence financière, avec le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire pour des travaux souterrains pour la sécurisation du poste électrique « P4 Epinay » dans la commune déléguée de La Chapelle Saint Florent.

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

CONSIDÉRANT l'avis à venir de la Commission Voirie et Cadre de vie en date du 7 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 janvier 2026 ;

Monsieur le Maire indique le report de la délibération "Convention de travaux avec la SAS Loire Mauges Energie" au mois de mars 2026, ce qui modifie la numérotation des projets par rapport à l'envoi initial de la convocation.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention avec le SIEML.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_010

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION D'ENTRETIEN PASSERELLE DE COUROSSE AVEC MONTREVAULT SUR EVRE

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint à la Voirie et au Cadre de vie, expose que les communes de Montrevault-sur-Evre et de Mauges-sur-Loires sont toutes les deux traversées par le GR de Pays Au Fil de l'Evre et de l'Hyrôme. Ce sentier passe par une passerelle qui franchit l'Evre au lieu-dit de Courossé, située en mitoyenneté des deux communes. Cette passerelle est donc la propriété des deux communes.

La passerelle de Courossé a été restaurée fin d'année 2025 avec le changement de platelages et des gardes corps. Ces travaux ont été pilotés par la Commune de Montrevault-sur-Evre, conformément à la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage signée entre les deux parties.

Maintenant que les travaux sont réceptionnés, il convient de conventionner sur l'entretien courant de la passerelle de Courossé. La Convention définit la commune de Mauges-sur-Loire comme responsable de l'entretien courant.

CONSIDÉRANT l'axe Bien vivre ensemble de la feuille de route de la Commune de Mauges-sur-Loire et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment son objectif stratégique de conforter le cadre de vie naturel ;

VU l'avis à venir de la Commission Voirie et Cadre de Vie en date du 7 janvier 2026 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention d'entretien de la passerelle de Courossé.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_011

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION DE FINANCEMENT FONDATION DU PATRIMOINE POUR LE CLOS DE VIGNE DE SAINT FLORENT LE VIEIL

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, rappelle que la Commune s'est engagée dans la restauration des bâtiments du Clos de Vigne situé à Saint-Florent-le-Vieil. Ce projet comprend la restauration :

- de la cave-pressoir et son aménagement comme espace à vocation touristique et patrimoniale, sous maîtrise d'ouvrage directe de la Commune ;
- des cabanes de vigne sous la responsabilité de l'association Vignes et Patrimoine du Mont Glonne.

Pour la réalisation de ce projet, la Commune a sollicité des subventions de l'État, de la Région et du Département. Elle a également engagé une campagne de financement participatif par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine. Celle-ci a pour le moment permis de récolter 4 890 € (chiffre en date du 15 décembre 2025).

Au vu de l'engagement de la Commune et de l'association pour ce projet, ainsi que des premiers résultats prometteurs de la campagne, la délégation régionale de la Fondation du Patrimoine a décidé d'octroyer à la Commune de Mauges-sur-Loire une aide financière de 16 000 €, affectée à la restauration de la cave-pressoir.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023-09-07 du 21 septembre 2023 relative à la restauration et la valorisation du clos de vigne de Saint-Florent-le-Vieil et validant notamment le partenariat avec la Fondation du Patrimoine ;

VU la convention de collecte de dons signée le 9 juillet 2025 par la Fondation du Patrimoine, la Commune et l'association Vignes et Patrimoine du Mont Glonne ;

VU le projet de convention annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment ses objectifs de développement une politique de revitalisation du patrimoine historique communal en lien avec le tourisme et de poursuivre des projets avec Petites Cités de Caractère® à Saint-Florent-le-Vieil ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 6 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	2
Abstention	3
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Accepter l'aide financière de la Fondation du Patrimoine à hauteur de 16 000 € pour la restauration de la cave-pressoir du clos de vigne de Saint-Florent-le-Vieil.
- Approuver la convention.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, ses éventuels avenants et tout document afférent à ce dossier.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_012

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES ESPACES EXTERIEURS DE L'ECOLE SAINT SYMPHORIEN ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE LES LOUPIOTS A MONTJEAN SUR LOIRE

Madame A. ROBICHON, Adjointe en charge de l'Enfance Jeunesse et des Affaires Scolaires, propose au Conseil Municipal une convention de mise à disposition gratuite des espaces extérieurs de l'école Saint Symphorien et de l'accueil périscolaire Les Loupiots à Montjean-sur-Loire conclue pour 5 années.

Cette convention fixe les modalités d'utilisation des espaces extérieurs de l'école Saint Symphorien et de l'accueil périscolaire Les Loupiots pour des activités sportives encadrées par les éducateurs sportifs de Mauges-sur-Loire ;

CONSIDERANT la feuille de route municipale et notamment ses objectifs stratégiques de proximité visant à conforter un lien fort avec les associations et de bien vivre ensemble visant à adapter la politique enfance jeunesse aux besoins ;

VU l'avis favorable de la commission enfance jeunesse affaires scolaires en date du 8 octobre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention de mise à disposition gratuite des espaces extérieurs de l'école Saint-Symphorien et de la périscolaire Les Loupiots à Montjean-sur-Loire conclue pour 5 ans, avec la possibilité de la dénoncer chaque année.
- Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la présente convention et toutes pièces y afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_013

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION D HABILITATION INFORMATIQUE POUR LA GESTION DES INFORMATIONS SUR LE SITE MONENFANT FR

Madame A. ROBICHON, Adjointe Enfance Jeunesse et Affaires Scolaires informe de l'existence d'un site internet www.monenfant.fr dont la vocation est d'accompagner et d'informer les familles tout au long de leur vie de parents (petite enfance, enfance et adolescence).

Il vise à faciliter les recherches des familles en matière d'accueil d'enfants en leur permettant de disposer d'une information personnalisée sur les différentes offres existantes (collectives et individuelles) quel que soit leur lieu de résidence ou de travail. Il recense la quasi-totalité des structures d'accueil (établissements d'accueil du jeune enfant et accueils de loisirs) et des services d'accompagnement des familles financés par la Caisse d'Allocations familiales ainsi que les assistants maternels ayant donné leur accord pour être référencés, à l'exception de la garde à domicile qui relève du secteur marchand,.

A ce titre, il est notamment prévu d'enrichir et de mettre à jour les données relatives aux établissements d'accueil et services figurant sur ce site par les informations portant sur :

- les modalités de fonctionnement des établissements ;
- les disponibilités d'accueil des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ;

Pour ce faire, un espace professionnel (Extranet) est mis à disposition des partenaires autorisés à renseigner ces informations. La Cnaf est responsable de ce traitement au sens de l'article 4.7 du RGPD.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Extranet, il est prévu la signature d'une convention ayant pour objet de fixer les modalités d'habilitation informatique entre la Caf et le fournisseur informatiquement habilité à renseigner les informations sur les structures dont il assure la gestion sur le site www.monenfant.fr appartenant à la Cnaf.

CONSIDERANT la convention d'habilitation informatique pour la gestion des informations sur le site « www.mon enfant.fr » relative aux multi-accueils de Mauges-sur-Loire ;

CONSIDERANT la feuille de route municipale et notamment ses objectifs stratégiques de développement des services pour répondre aux besoins des habitants ;

VU l'avis favorable de la commission enfance jeunesse affaires scolaires en date du 10 décembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention d'habilitation informatique pour la gestion des informations sur le site « www.monenfant.fr » relative aux multi accueils de Mauges-sur-Loire ;
- Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la présente convention et toutes pièces y afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_014

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE EXTERIEUR DE L'ECOLE SAINT VICTOR A SAINT LAURENT DE LA PLAINE SUR LE TEMPS MERIDIEN

Madame A. ROBICHON, Adjointe en charge de l'Enfance Jeunesse et des Affaires Scolaires, propose au Conseil Municipal une convention de mise à disposition gratuite de l'espace extérieur de l'école Saint Victor sur la période scolaire conclue pour 5 années.

Cette convention fixe les modalités d'utilisation de la cour et des sanitaires occupés par les agents communaux sur le temps méridien pour l'encadrement des enfants de 13h00 à 13h20.

CONSIDERANT la feuille de route municipale et notamment ses objectifs stratégiques de proximité visant à conforter un lien fort avec les associations et de bien vivre ensemble visant à adapter la politique enfance jeunesse aux besoins ;

VU l'avis favorable de la commission enfance jeunesse affaires scolaires en date du 8 octobre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention de mise à disposition gratuite de l'espace extérieur de l'école Saint Victor à Saint-Laurent-de-la-Plaine sur la période scolaire pour l'encadrement des enfants sur le temps méridien, conclue pour 5 ans, avec la possibilité de la dénoncer chaque année,
- Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la présente convention et toutes pièces y afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_015

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION D ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA MISE EN PLACE D UN ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL E PRIMO 2026-2030

Madame A. ROBICHON, Adjointe enfance jeunesse affaires scolaires, présente la convention d'adhésion pour la mise en place d'un Environnement Numérique de Travail e-primo 2026-2030.

Depuis 2013, l'académie de Nantes, consciente des enjeux du numérique éducatif, a impulsé le déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles. Le projet e-primo s'appuie sur un partenariat collectivités-rectorat (en septembre 2025 : 85% des élèves des écoles publiques disposent d'un accès à l'ENT). Au-delà des apprentissages, e-primo favorise une communication fluide et sécurisée (protection des données personnelles). Les familles peuvent ainsi suivre la vie de l'école, recevoir des informations fiables et échanger avec l'équipe enseignante. Les collectivités disposent d'un canal direct pour relayer des messages importants aux familles, renforçant ainsi la cohérence du service public local.

CONSIDERANT que 4 écoles publiques de Mauges-sur-Loire utilisent cet espace numérique de travail e-primo ;

CONSIDERANT la nécessité de renouveler l'adhésion de la commune au groupement de commande constitué à l'échelle académique, pour pouvoir bénéficier du prochain marché ENT e-primo qui couvrira la période 2026-2030 ;

VU l'avis favorable de la commission enfance jeunesse affaires scolaires en date du 12 novembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 06 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention d'adhésion au groupement de commande pour la mise en place d'un Environnement Numérique de Travail e-primo 2026-2030.
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention et les avenants y afférents.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_016

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

ACTUALISATION DES TARIFS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES SPORTS VACANCES POUR L'ANNEE 2026

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, propose au Conseil Municipal une actualisation des tarifs d'inscription aux activités Sports Vacances proposées par la commune durant les vacances scolaires.

Les tarifs proposés ci-dessous respectent la lettre de cadrage budgétaire pour l'année 2026.

Prestations	Tarifs 2025	Proposition tarifs 2026
Tarif ½ journée	3,20 €	3,30 €
Tarif journée	8,40 € (repas non fourni)	8,50 € (repas non fourni)
Sortie extérieure la journée	12,60 € (repas non fourni)	12,80 € (repas non fourni)

M. J.R. MAINTEROT précise qu'un enfant inscrit à l'accueil de loisirs de la commune où se déroule l'activité sportive a la possibilité de participer à l'activité proposée sans frais supplémentaires à payer au moment de son inscription à l'accueil de loisirs.

VU l'avis favorable de la commission sport en date du 22 décembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 06 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Valider l'actualisation des tarifs d'inscription aux activités Sports Vacances à compter des prochaines vacances scolaires 2026.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_017

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'INSTALLATION SPORTIVE DE LA POMMERAYE PASSEE AVEC LE DISTRICT DE FOOTBALL DU MAINE ET LOIRE

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, indique aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement du terrain de football synthétique à La Pommeraye, la commune doit passer une convention pour la mise à disposition de l'équipement et de ses annexes avec le District de Football du Maine et Loire.

La convention est conclue pour quatre saisons sportives incluant la saison en cours. On entend par saison sportive la période du 01 juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1.

Les équipements sportifs concernés par la mise à disposition sont les suivants :

- Le terrain de football synthétique situé au Complexe Thierry Vigneron, Rue de la Loire La Pommeraye 49 620 Mauges-sur-Loire, comprenant, ses abords et ses éventuelles tribunes
- Le club house
- L'éclairage
- Les quatre vestiaires équipés comprenant douches et toilettes
- Le parking habituellement utilisé lors d'une manifestation organisée sur le terrain

Ces équipements seront mis à disposition du District de football du Maine et Loire à titre gratuit, selon les besoins de ce dernier et en concertation avec la commune de Mauges-sur-Loire propriétaire et gestionnaire des équipements sportifs.

CONSIDÉRANT que cette mise à disposition s'inscrit dans la volonté de la commune de soutenir le développement du football local et départemental ;

VU l'avis favorable de la Commission Sports en date du 22 décembre 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 06 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	48
Non	7
Abstention	1
Non comptabilisé	2
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention passée avec le District de football du Maine et Loire pour la mise à disposition des équipements sportifs « Terrain synthétique de football et équipements annexes » de La Pommeraye.
- Autoriser le Maire à signer cette convention.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_018

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

MARCHE 2022 002 FCS SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE LOT 1 AVENANT 3

Madame Y. DE BARROS, adjointe aux Affaires Juridiques et à la Commande Publique, présente au Conseil Municipal, le projet d'avenant n°3 pour le lot n°1 – Travaux et fournitures de signalisation horizontale et verticale 2022-2025. L'avenant n°3 a pour objet de compléter le Bordereau des Prix (BPU) pour répondre aux besoins de la commune.

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le tableau des seuils et procédures internes à Mauges-sur-Loire en matière de commande publique qui précise que pour un marché de Fournitures Courantes et Services supérieurs à 500 000 € HT, celui-ci doit faire l'objet d'une décision du Conseil Municipal après avis consultatif de la commission concernée, si besoin ;

VU la délibération n°27 du 21 avril 2022 autorisant le Maire à signer un accord cadre à bons de commande pour la signalisation horizontale et verticale de Mauges-sur-Loire 2022-20225 avec l'entreprise TRICHET pour le lot n°1 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 janvier 2026 ;

Monsieur Valéry DUBILLOT indique qu'il faut lire pour le pass annuel 2026 25,25 €. Concernant la tarification de la Ligériade, il n'y a pas d'augmentation. La même tarification est conservée.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	1
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver l'avenant n°3 du marché n°2022-002-FCS – SIGNALISATION HORIZONTALE, VERTICALE ET PRESTATIONS DIVERSES 2022-2025 - LOT N°1 – TRAVAUX ET FOURNITURES, avec l'entreprise TRICHET (85190 VENANSAULT), portant modification du BPU.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_019

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

35EME CONVENTION DES INTERCOMMUNALITES DE FRANCE : REFACTURATION DES FRAIS ENGAGES PAR MAUGES COMMUNAUTE

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge des Ressources Humaines, explique que l'association Intercommunalités de France, à laquelle Mauges Communauté adhère, a organisé sa convention nationale les 8, 9 et 10 Octobre à Toulouse.

Dans ce cadre, pour une plus grande fluidité de gestion, Mauges Communauté a centralisé les inscriptions ainsi que les réservations d'hébergement pour les élus et agents de l'agglomération et des communes membres qui assisteront à la convention. Mauges Communauté a avancé les frais pour l'ensemble des personnes inscrites à la convention. Pour autant, les frais liés à la participation à cet événement des conseillers municipaux, non conseillers communautaires et agents municipaux restent à la charge des communes.

Pour Mauges-sur-Loire, un agent a participé à cet événement. Ainsi, la refacturation par Mauges Communauté est la suivante :

Commune	Nombre de personnes	Montant de la refacturation
Mauges sur Loire	1	667,20€

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 janvier 2026,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	48
Non	7
Abstention	3
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Accepter de rembourser Mauges Communauté pour les frais engagés relatifs à l'inscription et à la réservation d'hébergement selon le tableau ci-dessus.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_020

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOUE pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge des Ressources Humaines, propose de procéder à une modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-après :

EMPLOIS PERMANENTS : CRÉATION DE POSTES							
Grade(s)	Service	Cadre horaire	Effectif	Statut	Durée du contrat	Date d'effet	Coût/surcoût annuel supplémentaire approximatif
Adjoint d'animation	Affaires scolaires	15,20/35ème	1	Titulaire, à défaut recours à un contractuel au titre de l'article L 332-8 5° du code général de la fonction publique		01/02/2026	Néant
Motif : Un agent, occupant des fonctions d'agent d'animation périscolaire à hauteur de 15,20/35ème, a fait une demande de disponibilité. Afin d'élargir les conditions de recrutement, il est proposé de créer le poste d'adjoint d'animation en prévoyant la possibilité de recourir à un contractuel au titre de l'article L 332-8 5° du Code général de la fonction publique. Le poste étant inférieur à un mi-temps, le recours au contractuel est désormais possible.							
Adjoint technique principal de 2nde classe, adjoint technique principal de 1ère classe, Agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, Technicien, technicien de 2nde classe et technicien principal de 1ère classe	Exploitation	35h	1	Titulaire, à défaut recours à un contractuel au titre de l'article L 332-8 5° du code général de la fonction publique		01/02/2026	Néant
Motif : Le poste de responsable de secteur Est est vacant depuis le 6 janvier 2026. Afin d'élargir les conditions de recrutement, il est proposé de créer le poste sur le grade d'adjoint technique principal de 2nde classe, adjoint technique principal de 1ère classe, Agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, et de technicien							
Adjoint technique principal de 2nde classe, adjoint technique principal de 1ère classe, agent de maîtrise	Affaires scolaires-restauration scolaire	28/35ème	1	Titulaire, à défaut recours à un contractuel au titre de l'article L 332-8 5° du code général de la fonction publique		01/02/2026	Néant
Motif : L'agent référent du restaurant scolaire de Montjean-sur-Loire a demandé une mutation interne. Afin d'élargir les conditions de recrutement, il est proposé de créer le poste sur le grade d'adjoint technique principal de 2nde classe, adjoint technique principal de 1ère classe, agent de maîtrise.							
adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2ème classe, adjoint d'animation principal 1ère classe	Affaires scolaires	20,87/35ème	1	Titulaire, à défaut recours à un contractuel au titre de l'article L 332-14 du code général de la fonction publique		01/02/2026	Néant
Motif : Un agent du service du service périscolaire fait valoir ses droits à la retraite. Afin d'élargir les conditions de recrutement, il est proposé de créer le poste sur le grade d'adjoint d'animation, d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, d'adjoint d'animation principal 1ère classe.							
EMPLOIS NON PERMANENTS : CRÉATION DE POSTES							
Grade	Service	Cadre horaire	Effectif	Statut	Durée du contrat	Date d'effet	Coût/surcoût annuel supplémentaire approximatif
Adjoint technique	Exploitation	35 h	3	Article L 332-23 2° du code général de la fonction publique	du 13 avril au 12 juillet 2026	13 avril 2026	
Adjoint technique		35h	3	Article L332-23 1° du code général de la	du 1 ^{er} avril au 31 octobre 2026	1 ^{er} avril 2026	

				fonction publique			
Motif : Compte tenu de l'accroissement d'activité au sein du service exploitation liée à la saisonnalité (entretien espaces publics, organisation des manifestations), il est proposé de recourir à des contrats à durée déterminée, soit 3 contrats à temps complet pour la période du 1er avril au 31 octobre 2026 et 3 contrats à temps complet pour la période du 13 avril au 12 juillet 2026. Pour les contrats du 1er avril au 31 octobre 2026, si le recrutement intervient après le 1er avril 2026, l'échéance sera reportée d'autant.							
Adjoint d'animation	Tourisme-CAP LOIRE	28/35ème	1	Article L332-23 1° du code général de la fonction publique	du 02/04/2026 au 08/11/2026	02/04/2026	Néant
Adjoint d'animation	Tourisme-CAP LOIRE	35 h	1	Article L332-23 1° du code général de la fonction publique	du 30/03/2026 au 08/11/2026	30/03/2026	
Adjoint d'animation	Tourisme-CAP LOIRE	35 h	1	Article L332-23 2° du code général de la fonction publique	du 30/03/2026 au 20/09/2026	30/03/2026	
Motif : L'ouverture du site CAP LOIRE est prévue le 4 avril 2026. Pour gérer la saison touristique, il est nécessaire de compléter l'équipe de CAP LOIRE. En conséquence, sur les mêmes bases que 2025, il est proposé de recourir à 2 contrats à durée déterminée dont 1 à temps complet pour la période du 30/03/2026 au 20/09/2026, et un 2nd contrat à temps non complet (28/35ème) pour la période du 02/04/2026 au 08/11/2026. Un poste d'adjoint d'animation à 35 h est prévu pour la période du 30/03/206 au 08/11/2026. Cette ouverture de poste sera activée si le poste à 28/35ème n'est pas pourvu. Il est proposé sur un temps complet pour intégrer le temps de formation.							
Adjoint technique territorial	Camping Eco-Loire	28,03/35ème	1	Article L332-23 2° du code général de la fonction publique	du 06/04/2026 au 04/10/2026	06/04/2026	Néant
Adjoint technique territorial	Camping Eco-Loire	33,13/35ème	1	Article L332-23 2° du code général de la fonction publique	du 22/06/2026 au 31/08/2026	22/06/2026	
Adjoint technique territorial	Camping Eco-Loire	5,18/35ème	1	Article L332-23 2° du code général de la fonction publique	Du 01/09/2026 au 27/09/2026	01/09/2026	
Motif : Dans le cadre de l'organisation de la saison touristique du camping EcoLoire, le recours à 2 saisonniers en contrat à durée déterminée est proposé, soit : un contrat du 6 avril au 4 octobre 2026 sur la base de 28,03/35ème et un second contrat du 22 juin au 31 août 2026 sur la base de 33,13/35ème. Ces 2 saisonniers seront en charge de l'accueil téléphonique et physique et de l'entretien. Il est proposé de recourir à un contrat sur la période du 01/09/2026 au 27/09/2026 à hauteur de 5,18/35ème. Si ce contrat est pourvu, le recours à une structure d'insertion sur cette période ne sera pas engagé.							
Contrat d'engagement éducatif	Affaires scolaires	Forfait	25	Code de l'Action sociale et des familles (article D 432-2 à D 432-9)	Du 16/02/2026 au 01/03/2026 (+0,5 jour de préparation organisé sur le mois précédent l'ouverture du centre)	Du 16/02/2026 (+0,5 jour de préparation organisé sur le mois précédent l'ouverture du centre)	Néant
Adjoint d'animation		35h	12	Article L332-23 2° du code général de la fonction publique			
Adjoint technique		20/35ème	3			16/02/2026	
Adjoint technique		10/35ème	2				
Agent social		35h	3				
Contrat d'engagement éducatif		Forfait	25	Code de l'Action sociale et des familles (article D 432-2 à D 432-9)	Du 13/04/2026 au 26/04/2026 (+0,5 jour de préparation organisé sur le mois précédent l'ouverture du centre)	13/04/2026(+0,5 jour de préparation organisé sur le mois précédent l'ouverture du centre)	
Adjoint d'animation		35h	12	Article L332-23 2° du code général de la fonction publique			
Adjoint technique		20/35ème	3		Du 13/04/2026		

Adjoint technique		10/35ème	2		au 26/04/2026	13/04/2026	
Agent social		35h	3				
Contrat d'engagement éducatif		Forfait	29	Code de l'Action sociale et des familles (article D 432-2 à D 432-9)	Du 01/07/2026 au 31/08/2026 (+ 1 jour de préparation organisé 2 mois avant l'ouverture du centre)	01/07/2026 (+ 1 jour de préparation organisé 2 mois avant l'ouverture du centre)	
Adjoint d'animation		35h	14				
Adjoint technique		20/35ème	3	Article L332-23 2° du code général de la fonction publique	Du 06/07/2026 au 31/08/2026	06/07/2026	
Adjoint technique		10/35ème	2				
Agent social		35h	3		Du 01/07/2026 au 31/08/2026	01/07/2026	
Contrat d'engagement éducatif		Forfait	27	Code de l'Action sociale et des familles (article D 432-2 à D 432-9)	Du 19/10/2026 au 01/11/2026 (+0,5 jour de préparation organisé sur le mois précédent l'ouverture du centre)	19/10/2026	
Adjoint d'animation		35h	14	Article L332-23 2° du code général de la fonction publique			
Adjoint technique		20/35ème	3		Du 19/10/2026 au 01/11/2026	19/10/2026	
Adjoint technique		10/35ème	2				
Agent social		35h	3				
Contrat d'engagement éducatif		Forfait	13	Code de l'Action sociale et des familles (article D 432-2 à D 432-9)	Du 21/12/2026 au 24/12/2026 (+0,5 jour de préparation organisé sur le mois précédent l'ouverture du centre)	21/12/2026 (+0,5 jour de préparation organisé sur le mois précédent l'ouverture du centre)	
Adjoint d'animation		28/35ème	7	Article L332-23 2° du code général de la fonction publique			
Adjoint technique		12/35ème	2		Du 21/12/2026 au 24/12/2026	21/12/2026	
Adjoint technique		6/35ème	2				
Agent social		21/35ème	1				
Motif : L'organisation des accueils de loisirs et d'hébergement de Mauges sur Loire durant les vacances scolaires de l'année 2026 nécessite le recrutement d'agents en contrat à durée déterminée.							

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique territoriale ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	50
Non	5
Abstention	1
Non comptabilisé	2
Total	56

DÉCIDE DE :

- Décider de modifier le tableau des effectifs conformément au tableau présenté.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_021

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOUE pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

TERRITOIRE ENGAGE EN TRANSITION ECOLOGIQUE CYCLE 2 CONVENTION DEMANDE DE SUBVENTION ADEME

Madame M.C. Le GAL, adjointe à la Transition Ecologique, rappelle que le programme Territoire Engagé en Transition écologique (TETE), dédié aux collectivités, facilite la structuration et la mise en œuvre de la politique territoriale de transition écologique sur un champ d'action complet : performance énergétique des bâtiments publics, mobilité douce et durable, énergies renouvelables, réduction et valorisation des déchets et biodiversité.

Rappel des bénéfices de la démarche sont :

- Structurer la démarche de transition écologique dans une logique d'amélioration continue, avec des outils opérationnels pour avancer de façon autonome et progressive : le référentiel d'action et la plateforme numérique.
- Atteindre les objectifs définis par les politiques territoriales dans les champs de compétence de la collectivité.
- Bénéficier d'une reconnaissance grâce à la labellisation en valorisant et faisant reconnaître auprès des citoyens l'implication de la collectivité dans la transition écologique.
- Former les équipes à la transition écologique.

Les étapes de la démarche sont :

- La réalisation d'un état des lieux à travers la réalisation d'un diagnostic complet et objectif pour identifier les forces et axes d'amélioration
- L'élaboration d'une stratégie adaptée aux enjeux du territoire et la structuration d'un plan d'actions efficace permettant des résultats rapides et visibles
- Une labellisation progressive de 1 à 5 étoiles. Ce processus, validé par la commission nationale du label (CNL) et contrôlé par un auditeur missionné par l'ADEME, démontre l'efficacité de l'action publique et motive les équipes.

La communauté d'agglomération et ses 6 communes membres se sont engagées ensemble dans la démarche en 2021 pour un cycle d'une durée de 4 ans. Au regard de l'expérience de ce 1er cycle et dans une démarche d'amélioration continue, les 7 collectivités se sont engagées collectivement et par délibérations en 2025, pour un nouveau cycle.

Un groupement de commandes, coordonné par Mauges Communauté, pour l'ensemble des collectivités concernées (Mauges Communauté, Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou, Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Evre, Orée-d'Anjou, Sèvremoine) s'est constitué afin de recruter plusieurs conseillers, pour le 2ème cycle de ce programme.

Le coût prévisionnel de la démarche est de 30 240 € TTC par collectivité pour les 4 ans. Dans le cadre d'une démarche collective, la prise en charge par l'ADEME s'élève à 50%. Le plan de financement pour la commune s'établit comme suit :

Budget estimatif 2025 - 2029	€ TTC
Commune	15 120 €
ADEME	15 120 €
Total	30 240 €

Par délibération DL_2025_04_023 en date du 17 avril 2025, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ADEME à hauteur de 50% du montant de la prestation du conseiller ADEME.

Comme conséquence de ce qui précède, il est proposé au Conseil municipal de signer la convention de partenariat avec l'ADEME.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article, L2121-29 ;

VU le code de la commande publique, notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 ;

VU la convention ADEME annexée ;

VU la délibération DL_2025_04_023 du conseil municipal en date du 17 avril 2025, intitulée Territoire Engagé en Transition Ecologique, renouvellement de la démarche collective Cycle 2 ;

CONSIDERANT le contexte actuel de réchauffement climatique et ses impacts sur l'environnement, sur l'économie, sur la santé et plus globalement sur nos sociétés et les engagements européens et nationaux (notamment suite à la COP-21), en matière de lutte et d'adaptation au changement climatique ;

CONSIDERANT le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) porté par Mauges Communauté, qui constitue la feuille de route pour faire du territoire, un territoire à énergie positive en 2050 ;

CONSIDERANT la nécessité impérieuse d'agir localement de façon concrète et efficace dans des actions de sobriété, d'adaptation et d'atténuation pour faire face au dérèglement climatique ;

CONSIDERANT que la commune de Mauges-sur-Loire a un devoir d'exemplarité en tant qu'acteur public local en matière de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre ;

CONSIDERANT l'engagement de la commune depuis 2021, dans le dispositif Territoire Engagé en Transition Ecologique, dans le cadre du Cycle 1 TETE, l'obtention du Label 2 étoiles en 2022 pour 4 années, et les mesures qui définissent les objectifs stratégiques d'exemplarité de la commune en matière de transition énergétique ;

CONSIDERANT que la commune de Mauges-sur-Loire, Mauges Communauté et les cinq autres communes membres se sont engagées ensemble dans la démarche en 2021 pour un cycle d'une durée de 4 ans, au regard de l'expérience de ce 1er cycle et dans une démarche de reconnaissance des actions menées et d'amélioration continue, elles ont décidé de s'engager à nouveau et collectivement pour un nouveau cycle en 2025 ;

CONSIDERANT la feuille de route municipale et notamment les objectifs stratégiques d'impulsion d'une politique de transition écologique et de développer la participation citoyenne ;

VU l'avis favorable de la Commission Transition Ecologique en date du 25 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 6 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	49
Non	5
Abstention	2
Non comptabilisé	2
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention,
- Autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'ADEME et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_022

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

OUVERTURE CRÉDITS BUDGÉTAIRES 1 BUDGET PRINCIPAL 2026

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances, expose au Conseil Municipal que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que « *dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits* ».

Madame l'adjointe aux finances présente ensuite différentes opérations pour lesquelles il conviendrait d'ouvrir des crédits avant le vote du budget 2026.

En dépenses d'investissement :

Sens / Nature / Fonction	N° d'opération	Intitulé de l'opération	Montant du crédit à ouvrir	Objet de l'ouverture du crédit
D / 21318 / 020	1026	Bâtiments	67 000,00 €	Démolition dépendances en ruine au Marillais
D / 21318 / 510	1030	Cadre de vie	110 000,00 €	Démolition maison Pommier à La Chapelle-Saint-Florent
D / 2188 / 510	1030	Cadre de vie	12 000,00 €	Abri bus à La Chapelle-Saint-Florent
D / 21838 / 020	3200	Matériel informatiques des services	5 000,00 €	Achat de matériel informatique ou de téléphonie
D / 2128 / 322	1020	Sports	44 000,00 €	Remise en conformité du système d'arrosage et installation d'une citerne de stockage d'eau au terrain de football de La Chapelle-Saint-Florent
D / 21351 / 633	1024	Tourisme	9 000,00 €	Matériel Cap Vert Travaux WC avant saison Travaux sécurité Montjeannaise
D / 2315 / 845	1027	Voirie	33 000,00 €	Travaux sur voirie autour de la méthanisation de la Pommeraye
D / 2313 / 020 (chapitre 041)			50 000,00 €	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement pour les remboursements d'avances sur marchés
		TOTAL	330 000,00 €	

En recettes d'investissement :

Sens / Nature / Fonction	N° d'opération	Intitulé de l'opération	Montant du crédit à ouvrir	Objet de l'ouverture du crédit
R / 238 / 020 (chapitre 041)			50 000,00 €	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement pour les remboursements d'avances sur marchés
		TOTAL	50 000,00 €	

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date de 6 janvier 2026,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Décider d'inscrire les crédits tels que précisés pour les opérations ci-dessus, au budget 2026.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_023

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

ADMISSION EN NON VALEUR LISTE 7846640932

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances, présente au Conseil Municipal la demande du Service de Gestion Comptable de Cholet relative à l'admission en non-valeur (liste n° 7846640932) sur le budget principal de la Commune.

Ces créances portent sur des produits communaux dont le Service de Gestion Comptable n'a pas pu effectuer le recouvrement en raison de l'insolvabilité des débiteurs ou n'a pas effectué le recouvrement en raison de restes à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite.

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 janvier 2026 ;

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 13 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

➤ Approuver la liste d'admission en non-valeur n° 7846640932 du budget principal de la Commune.

Exercice	Référence	Redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2021	R-39-322	REDEVABLE 1	0,26 €	RAR inférieur seuil poursuite
2023	R-59-385	REDEVABLE 2	1,50 €	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-40-194	REDEVABLE 3	3,88 €	RAR inférieur seuil poursuite
2021	R-39-521	REDEVABLE 4	11,64 €	Poursuite sans effet
2021	R-40-339	REDEVABLE 5	20,30 €	Poursuite sans effet
2021	R-41-794	REDEVABLE 6	0,27 €	RAR inférieur seuil poursuite
2018	T-7158438 20032	REDEVABLE 7	10,57 €	Poursuite sans effet
2020	T-2456	REDEVABLE 8	48,00 €	Poursuite sans effet
		TOTAL GENERAL	96,42 €	

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_024

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

ADMISSION EN NON VALEUR CREANCES ETEINTES LISTE 7978590632

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances, présente au Conseil Municipal la demande du Service de Gestion Comptable de Cholet relative à l'admission en non-valeur de créances éteintes (liste n° 7978590632) sur le budget principal de la Commune.

Ces créances portent sur des produits communaux dont le Service de Gestion Comptable n'a pas pu effectuer le recouvrement en raison de l'insolvabilité des débiteurs. Les jugements intervenus à l'issue de la procédure ont pour effet d'éteindre juridiquement les créances concernées.

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 janvier 2026 ;

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 13 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	3
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver la liste d'admission en non-valeur de créances éteintes n° 7978590632 du budget principal de la Commune.

Exercice	Référence	Redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2025	T-926	REDEVABLE 1	21,73 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2025	T-1226	REDEVABLE 2	499,51 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2025	T-1519	REDEVABLE 3	168,16 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2025	T-2203	REDEVABLE 4	902,81 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2025	T-2202	REDEVABLE 5	1 227,57 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
		TOTAL GÉNÉRAL	2 819,78 €	

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_025A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

DEBAT D ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances, rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au débat d'orientations budgétaires, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au Maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le Département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le Département.

Madame M.C. LE GAL précise que le rapport d'orientations budgétaires doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe ;

VU le rapport joint ;

VU l'avis à venir de la commission finances en date du 13 janvier 2026 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 janvier 2026 ;

Une élue demande ce qu'est l'impact réglementaire sur la partie ressources humaines.

Il lui est répondu qu'il s'agit des avancements d'échelon, la part patronale de la CNRACL, les taux de cotisations maladie, le versement mobilité, la revalorisation du point d'indice, le réajustement du régime indemnitaire, la participation santé ...

Un élu fait un commentaire pour comparer 2022 et 2026, l'État se désengageant, il indique que le modèle est fragile. Il fait remarquer que les services sont maintenus à Mauges-sur-Loire mais que la capacité d'autofinancement nette s'érode chaque année. Il se demande comment cela va finir en continuant à bien vivre sur le territoire.

Une élue indique qu'elle a rappelé l'endettement de 2020 par rapport aux investissements réalisés. Elle donne l'exemple du pôle aquatique qu'il a fallu financer. Elle précise que dans les années à venir la commune va se désendetter car des emprunts vont être remboursés en 2026 et 2028. La commune est à 5 années de désendettement et donc loin des 8 années qui seraient critiques. Il y aura donc capacité à emprunter à nouveau.

Un élu fait remarquer que c'est rassurant pour les contribuables qui payent l'impôt foncier. La Dotation Globale de Fonctionnement va baisser certainement et il est important d'avoir cette capacité à baisser le capital restant dû. Il sera donc possible de ne pas trop ponctionner les ménages avec de l'impôt foncier supplémentaire.

Monsieur le Maire indique que le budget 2026 tient compte de l'impact du projet de loi de finances. En 2026 on repart sur le résultat prévisionnel de 2025.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Prendre acte du rapport d'orientations budgétaires 2026.
- Débattre sur les orientations budgétaires 2026.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_026

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION DSIL POUR LA CREATION D OMBRIERES SUR LE PARKING DE LA SALLE YANNICK NOAH ET LA SOLARISATION DU MULTI ACCUEIL POM D API A LA POMMERAYE EN AUTOCONSOMMATION

Monsieur le Maire indique que la commune développe une politique de transition écologique qui vise à gagner en autonomie énergétique. Dans ce cadre, elle a mené une étude pour solariser des équipements publics dans une boucle d'autoconsommation collective patrimoniale.

Ce travail a été mené avec l'appui de Enercoop, en collaboration avec le SIEMML.

Il s'agit pour ce projet de créer des ombrières sur une surface de 360 m² sur le parking de la salle Yannick Noah à la Pommeraye et de solariser une partie de la toiture du multi-accueil Pom d'Api. Il est à noter que la production de ces panneaux solaires permettront de couvrir moins de 5 % des besoins de la commune.

Pour ce projet, il est proposé de solliciter la DSIL au titres des grandes priorités d'investissement sur le volet développement des énergies renouvelables.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Ombrières parking Yannick Noah	300 000 €	Autofinancement	211 691 €
Solarisation toiture multi-accueil Pom d'Api	30 183 €	DSIL	141 127 €
Etudes	22 635 €		
Total	352 818 €	Total	352 818 €

CONSIDERANT la feuille de route relative à l'environnement visant à instituer une politique de transition écologique ;

VU l'avis du bureau municipal en date du 6 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	3
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver le projet de création d'ombrières sur le parking de la salle Yannick Noah et la solarisation du multi-accueil Pom d'Api à la Pommeraye en boucle d'autoconsommation collective patrimoniale.
- Approuver le plan de financement relatif à ce projet.
- Solliciter la DSIL à hauteur de 40 % soit 141 127 €.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_027

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LES TRAVAUX DU COMPLEXE SPORTIF DE MONTJEAN SUR LOIRE

Monsieur le Maire indique que la commune de Mauges-sur-Loire souhaite proposer des infrastructures ajustées aux besoins des associations sportives. Ainsi, elle travaille, en lien avec les associations sportives concernées, sur les travaux du complexe sportif de Montjean-sur-Loire.

Ces travaux consistent en la réhabilitation et l'extension du complexe sportif afin de s'adapter à l'augmentation des besoins.

Le futur complexe sportif a pour vocation d'accueillir :

- Les activités de basketball à vocation sportive, classement fédéral H2 (National 2 et 3 masculins & National 1, 2 et 3 féminins), jauge spectateurs 600 places et des vestiaires
- Les vestiaires du club de football
- Les vestiaires du club de rugby
- Des espaces partagés par les trois associations : accueil, salle de convivialité / bar et bureau

Il est proposé de solliciter la DETR pour ce projet au titre du volet sport.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	3 990 000 €	Autofinancement	3 066 275 €
Etudes	597 295 €	DETR	1 651 070 €
Concessionnaires	30 000 €		
Aléas	99 750 €		
Total	4 717 345 €	Total	4 717 345 €

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment ses axes bien-vivre ensemble, proximité et attractivité ;

VU l'avis du bureau municipal en date du 6 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	51
Non	4
Abstention	2
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver le projet des travaux de réhabilitation et d'extension du complexe sportif de Montjean-sur-Loire.
- Approuver le plan de financement correspondant.
- Solliciter la DETR à hauteur de 1 651 070 €.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_028

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOUPouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA TOITURE DE L ESPACE CHUPIN A LA POMMERAYE

Monsieur le Maire indique que la commune de Mauges-sur-Loire a fait l'acquisition de l'espace Chupin afin de permettre l'accueil mutualisé de plusieurs associations à La Pommeraye. Depuis cette acquisition, la commune a mené plusieurs phases de travaux pour améliorer l'accueil des associations. Il convient désormais de changer la toiture pour répondre à un enjeu de rénovation thermique du bâtiment mais aussi pour solariser l'équipement.

Dès lors, les travaux consistent à renforcer la charpente pour accueillir des panneaux photovoltaïques, résoudre les problématiques persistantes de fuites, disposer d'une toiture en double peau pour limiter les déperditions thermiques du bâtiment et ainsi rendre plus confortable le bâtiment.

Il est proposé de solliciter la DETR pour ce projet sur le volet rénovation thermique et transition énergétique.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux de toiture de l'espace Chupin à la Pommeraye	583 333 €	Autofinancement	379 167 €
		DETR	204 166 €
Total	583 333 €	Total	583 333 €

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment son axe protection de environnement avec l'enjeu d'impulser une politique de transition écologique ;

VU l'avis du bureau municipal du 6 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	3
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver le projet de travaux de toiture de l'espace Chupin à la Pommeraye.
- Approuver le plan de financement.
- Solliciter la DETR à hauteur de 35 % soit 204 166 €.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_029

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR L EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire indique qu'une première étape de vidéoprotection a été mise en place. Il convient désormais de passer à une seconde étape en équipant des secteurs moins routiers mais victimes de nombreuses incivilités.

Ainsi, le projet consiste à équiper les caméras :

- le secteur de la MFR à la Pommeraye
- le secteur de la salle de sport Coubertin à Saint Florent le Vieil
- le secteur de la ferme des Coteaux à Saint Florent le Vieil
- le secteur de la route de la Gohardière à Montjean sur Loire

il est à noter que l'équipement d'un site est de 10 833 € HT.

Il est proposé de solliciter la DETR pour ce projet pour son volet sécurité et accessibilité.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Équipement à La Pommeraye	10 833 €	Autofinancement	28 166 €
Équipement à Saint Florent le Vieil	21 666 €	DETR	15 166 €
Équipement à Montjean sur Loire	10 833 €		
Total	43 332 €	Total	43 332 €

CONSIDERANT la feuille de route dans son axe bien-vivre ensemble et notamment l'enjeu de proposer un cadre de vie sécurisant ;

VU l'avis du bureau municipal en date du 6 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	52
Non	1
Abstention	5
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver le projet d'équipement supplémentaire en vidéoprotection.
- Approuver le plan de financement correspondant.
- Solliciter la DETR à hauteur de 35 % soit 16 166 €.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_030

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION DSIL POUR LA CREATION DE LIAISONS DOUCES

Monsieur le Maire indique que la commune de Mauges-sur-Loire poursuit sa politique de développement et de maillage de mobilité douce au sein des bourgs.

Ainsi, pour 2026, sont prévues des créations de liaisons douces sur les communes déléguées de la Pommeraye, Montjean-sur-Loire et Saint Florent le Vieil.

Il est proposé de solliciter la DETR pour cette opération en lien avec la thématique développement infrastructures en faveur de la mobilité.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux de création de liaisons douces	90 0000 €	Autofinancement	54 000 €
		DSIL	36 000 €
Total	90 000 €	Total	90 000 €

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et l'engagement de la commune dans le programme Territoire Engagé dans la Transition Ecologique ;

VU l'avis du bureau municipal en date du 6 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver le projet de création de liaisons douces.
- Approuver le plan de financement correspondant.
- Solliciter la DSIL à hauteur de 36 000 €.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_031

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOUPouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DES STATUTS POUR LA CREATION D UNE SOCIETE COOPERATIVE D INTERET COLLECTIF AYANT POUR OBJET DE PORTER LE PROJET DE PLATEFORME LOGISTIQUE DE PRODUITS LOCAUX

Monsieur G. PITON, Maire, indique que la constitution de la plateforme logistique de produits locaux pour approvisionner les acteurs de l'alimentation du territoire de Mauges Communauté et sa périphérie s'inscrit dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Mauges Communauté, lancé en 2016. Ce PAT a pour but de favoriser une dynamique durable entre les acteurs de l'alimentation et de l'agriculture locale. Pour cela, une réflexion collective a été menée avec les différents acteurs du territoire autour de l'enjeu de la massification de la consommation de produits locaux. Cette réflexion a mené à la création d'une plateforme logistique de produits locaux.

La plateforme logistique poursuit les objectifs d'intérêt public suivants :

- Favoriser une alimentation locale de qualité : L'objectif est de promouvoir une alimentation basée sur des produits locaux, tracés et de qualité dans la restauration collective en premier lieu, afin d'offrir aux convives (écoles, EHPAD, restaurants, etc....) des repas sains et issus de circuits courts. L'enjeu est donc de massifier la consommation de produits locaux sur le territoire des Mauges.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire : Une meilleure coordination logistique permet de réduire le gaspillage, en optimisant la gestion des stocks, les trajets et la distribution, tout en améliorant la synchronisation entre producteurs et acheteurs.
- Contribuer au maintien et au développement du tissu économique local : En dynamisant les circuits courts et l'approvisionnement local, l'initiative renforce l'économie locale, notamment en soutenant les producteurs des Mauges et en créant des emplois.
- Entretenir une dynamique collective : la plateforme vise à rassembler l'ensemble des acteurs locaux autour d'objectifs communs, en intégrant les collectivités, les producteurs/transformateurs, les restaurateurs ainsi que d'autres acteurs du secteur de l'alimentation dans les Mauges.

Pour répondre à ces objectifs, une étude juridique menée par le cabinet d'avocats ADALTYs a été réalisée de septembre 2024 à février 2025 afin d'identifier la structure juridique la plus adaptée. Celle-ci a permis d'aboutir à la validation de la création d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) en tant que structure juridique pour la plateforme logistique de produits locaux. En effet, cette forme juridique répond aux enjeux suivants :

- Mise en place d'une gouvernance partagée permettant d'impliquer les différents acteurs de l'alimentation du territoire : bloc local, transformateurs, producteurs, cuisiniers, etc...
- Simplification du travail avec les fournisseurs de la plateforme grâce à des contrats de gré à gré en direct avec les producteurs et transformateurs du territoire.

2. Principales caractéristiques de la SCIC

L'objet social de la SCIC est le suivant :

La conduite et le développement d'une activité d'intérêt collectif consistant à créer et exploiter une plateforme logistique multiproduits de produits locaux pour permettre :

- L'achat/revente de produits issus de l'agriculture au moyen d'un approvisionnement en vente directe auprès des producteurs locaux afin de bénéficier d'une offre de produits diversifiée, de qualité et durable (dont produits conventionnels, sous signe de qualité et produits de l'agriculture biologique) ;
- Le stockage des produits et la préparation des commandes à destination des acteurs du secteur alimentaire ;
- Le transport des produits issus des exploitations des Mauges auprès des clients de la plateforme.

Pour la réalisation de son objet social, la SCIC peut notamment :

- Collaborer et coopérer avec tous les organismes ayant un objectif commun au sien ;
- Acquérir, construire, prendre à bail ou autrement tout immeuble, bâti ou non, nécessaire à ses activités ;
- Exercer toutes autres activités en rapport avec son objet.

La dénomination proposée est : Plateforme Alimentaire des Mauges.

La SCIC a vocation à intervenir principalement mais de façon non exclusive sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération Mauges Communauté.

La durée de la SCIC est fixée à 99 ans.

La SCIC est constituée par les actionnaires répartis au sein des 3 catégories suivantes :

- Catégorie des Personnes publiques : Toutes collectivités territoriales et/ou regroupements de celles-ci ou tout autre entité publique ou entreprise du secteur public qui trouve un intérêt au développement de l'activité de plateforme logistique multiproduits de produits locaux pour la restauration collective de la SCIC sur leur territoire.

- Catégorie des Salariés : Toute personne physique liée avec la société par un contrat de travail à durée indéterminée, sur la base d'une volonté exprimée par ladite personne physique. La rupture du contrat de travail liant la SCIC et la personne physique relevant de cette catégorie entraînera la perte de la qualité d'actionnaire.

- Catégorie des Bénéficiaires : Toute personne physique ou morale qui bénéficie habituellement, à titre gratuit ou onéreux, des biens et services de la SCIC, à savoir les acteurs du secteur alimentaire.

La SCIC est organisée autour des trois collèges suivants :

Nom du collège	Composition	% des droits de vote à l'Assemblée générale
Collège Bloc Local	Collectivités territoriales membres de la catégorie des personnes publiques	50%
Collège Salariés	Membres de la catégorie des Salariés	10 %
Collège Bénéficiaires	Membres de la catégorie des Bénéficiaires	40 %

La gouvernance est la suivante :

Conseil d'administration

- Composé de 3 à 18 membres.
- Chaque collège de vote est représenté par au moins 1 administrateur au sein du Conseil d'Administration. Les sièges au Conseil d'Administration sont affectés de la manière suivante :
 - 8 sièges pour le Collège Bloc Local, dont 2 réservés aux représentants de Mauges Communauté.
 - 1 siège pour le Collège Salariés.
 - 7 sièges pour le Collège Bénéficiaires.

-Pouvoirs :

- Déterminer les orientations de l'activité de la SCIC et veille à leur mise en œuvre.
- Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société et régler par ses délibérations les affaires qui la concernent.
- Convoquer les assemblées générales.
- Recueillir les candidatures de futurs actionnaires et donner son agrément pour leur adhésion.
- Donner son accord pour lancer les opérations menées par la SCIC.
- S'assurer du bon fonctionnement des collèges d'actionnaires.
- Établir les comptes sociaux et le rapport annuel de gestion.
- Autoriser les conventions passées entre la SCIC et un administrateur.
- Déterminer l'exercice de la fonction de Directeur Général.
- Nommer et révoquer le Président du Conseil d'Administration, le Directeur général et, le cas échéant, le Directeur général délégué.
- Décider de la création de tout comité nécessaire à l'activité de la SCIC.
- Décider de l'émission de titres participatifs.

Présidence du Conseil d'Administration

- Réservée exclusivement à une personne physique choisie parmi les administrateurs. Le Président exerce ses fonctions pour un mandat de 3 ans ne pouvant excéder le mandat d'administrateur.
- Il a pour mission :
 - De veiller au bon fonctionnement des organes de la SCIC, de s'assurer de la régularité des opérations menées, des convocations et de la bonne tenue des réunions du Conseil d'Administration.
 - D'organiser et diriger les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'assemblée générale.

Directeur général

- Assuré soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration.
- Pouvoirs :
 - Investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la SCIC, dans la limite de l'objet social, sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration, et sous réserve des limitations des pouvoirs précisées dans le mandat social qui lui est donné.
 - Représente la SCIC dans ses rapports avec les tiers.

Directeur général délégué

- Le Conseil d'Administration peut décider, sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, un Directeur Général délégué dont, en accord avec le Directeur Général, il fixe l'étendue et la durée des pouvoirs.
 - À l'égard des tiers, le Directeur général délégué dispose des mêmes pouvoirs et est soumis aux mêmes limitations de pouvoirs que le Directeur général, dans la limite de son mandat social
- #### Censeurs
- Le Conseil d'Administration peut désigner un ou plusieurs censeurs (maximum 3), personnes physiques ou morales, actionnaires ou non de la SCIC.
 - Ils ont pour simple mission d'apporter leur expérience et leur vision sur les différents sujets et problématiques posés lors des conseils d'administration.

3. Schéma prévisionnel de participation

Le capital social est variable. Le capital social initial a été fixé à la somme de 18.500 € (dix-huit mille cinq cents euros), divisé en 100 parts sociales de 185 € (cent quatre-vingt-cinq euros) chacune.

Le schéma prévisionnel de participation est le suivant :

	NOMBRE DE PARTS	MONTANT (en euros)
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MAUGES COMMUNAUTE	8	1480
	7	1295
Commune de BEAUPREAU-EN-MAUGES	7	1295
Commune de MONTREVAULT-SUR-EVRE	7	1295
Commune de OREE-D'ANJOU	7	1295
Commune de MAUGES-SUR-LOIRE	7	1295
Commune de CHEMILLE-EN-ANJOU	7	1295
Commune de SEVREMOINE	7	1295
Salarié	10	1850
Comité Régional de développement agricole et rural des Mauges	40	7400

Au regard de l'intérêt collectif que représente la plateforme logistique de produits locaux, il est proposé au Conseil d'approuver le principe d'une participation au capital de la SCIC à hauteur de 7 parts. Il est ainsi proposé d'approuver les statuts de la SCIC et de participer au capital de la SCIC pour un montant de 1 295 € (mille deux cent quatre-vingt-quinze euros).

Il est, par ailleurs, proposé au Conseil de désigner le représentant de Mauges-sur-Loire appelé à siéger au sein du collège Bloc local de la SCIC.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 19 quinquies de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 ;

VU la délibération 2025-12-42 en date du 11 décembre 2025 concernant le principe d'intention de la création d'une SCIC ;

VU le projet de statuts de SCIC ;

CONSIDERANT l'avis du bureau municipal en date du 6 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	49
Non	5
Abstention	3
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver la prise de participation de Mauges-sur-Loire au capital de la SCIC « Plateforme Alimentaire des Mauges » pour un montant de 1 295 € (mille deux cents quatre-vingts quinze euros).
- Approuver les statuts de la SCIC « Plateforme Alimentaire des Mauges » annexés à cette délibération.
- Autoriser le Maire de Mauges-sur-Loire à signer les statuts de la SCIC et prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
- Autoriser le Maire de Mauges-sur-Loire à souscrire 7 parts de la SCIC.
- Désigne Monsieur Guy CAILLAULT pour représenter Mauges-sur-Loire au sein du collège Bloc local de la SCIC lors de la première assemblée générale constitutive de la SCIC et du premier Conseil d'administration de la SCIC.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_032

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

MOTION DE SOUTIEN POUR LA LIBERTE LOCALE ET LES MOYENS D AGIR DES COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle que la liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.

À l'occasion du 107e Congrès des maires, l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes.

La commune de Mauges-sur-Loire partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :

- La libre administration des collectivités. Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ;
- L'autonomie financière et fiscale, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;
- La subsidiarité, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.

La commune de Mauges-sur-Loire s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.

Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, la commune soutient les propositions de l'AMF sur :

- Le pouvoir réglementaire local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;
- Un moratoire sur toute nouvelle contrainte qui réduirait les moyens d'action des communes ;
- Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.

Enfin, le pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole. Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :

- La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;
- La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près" ;
- La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;
- La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;
- La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;
- La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres. A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.

VU l'avis du bureau municipal en date du 6 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	1
Abstention	3
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver la motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d’agir des communes proposée par l’Association des Maires de France.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_01_033

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Pierre-Yves BLAIN, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Eric WAGNER pouvoir à Yvette DE BARROS
Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Tony CHAUVET pouvoir à Guillaume MOREL
Angélique PINEAU pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR

Monsieur Luc BOULESTREAU a été désigné secrétaire de séance.

EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	52
Non	0
Abstention	4
Non comptabilisé	2
Total	56

DÉCIDE DE :

- Prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'exercice des pouvoirs délégués comme suit :

Renonciation au droit de préemption urbain

Demandeur	Adresse du terrain
PASCOLO Alain	29 Rue du Pirouet (Montjean-sur-Loire) 49570 MAUGES SUR LOIRE
CONSORTS GAUTIER	4 Route de la Boutouchère (Saint-Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
GAZON Céline	1 Place Fernand Esseul (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
DAVY Martine	2 Hameau du Verger (Saint-Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
VAZZOLER Patricia	19 Rue de l'Aire Aubert (Saint-Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
MAFFRAY Pascal	1 Chemin des Granges (Le Mesnil-en-Vallée) 49410 MAUGES SUR LOIRE
BESNARD Jérôme	4 Rue de Thouars (Saint-Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
ROULIER Baptiste	18 L'Ile Ragot (Le Mesnil-en-Vallée) 49410 MAUGES SUR LOIRE
CONSORTS BARTHELEMY	26 rue Dubois de la Ferté (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
CONSORTS FOUCART	8 Chemin du Fay (Le Mesnil-en-Vallée) 49410 MAUGES SUR LOIRE
CONSORTS NOYER	24 rue de la Guimonière (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
AUBRY Bernard	2 Rue du Pavillon (Le Mesnil-en-Vallée) 49410 MAUGES SUR LOIRE
BOISLEVE Jacques	30 Rue de Verdun (Saint-Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
CICARD Patrick	Chemin de la Gauchère (Botz-en-Mauges) 49110 MAUGES SUR LOIRE
LEPAGNOL Franck	8 Rue du Chanoine Deveau (Botz-en-Mauges) 49110 MAUGES SUR LOIRE
MOMPAS Christophe	7 rue Châteauneuf (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
VILCHIEN Mickaël	29 Rue de Bonchamp (La Chapelle-Saint-Florent) 49410 MAUGES SUR LOIRE
BOURDOISEAU Suzanne	Rue de la Chapelle (Montjean-sur-Loire) 49570 MAUGES SUR LOIRE
MALINGE Jack	rue Florence Longerye (Saint-Laurent-du-Mottay) 49410 MAUGES SUR LOIRE
SCI des MARINIERS	2 quai des Mariniers (Montjean-sur-Loire) 49570 MAUGES SUR LOIRE
RODRIGUES VIEIRA Maxime	2 Allée Pierre de Ronsard (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
CONSORTS AVRIL	5 rue des Fées (Saint-Laurent-du-Mottay) 49410 MAUGES SUR LOIRE
GOURDON Pascal	2 rue des Peupliers (Saint-Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
TOUBLANC Maurice	Rue de la Forêt (La Chapelle-St Florent) 49410 MAUGES SUR LOIRE
CONSORTS GONZALEZ	3 Allée Paul Claudel (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE

2025-115-CULT	12/11/2025	Acceptation d'un don de tableau de Dominique Bellanger
2025-116-CP	13/11/2025	Marché n°2025-003-TVX - travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux dans le cadre de l'Ad'AP 2025 – Lot n°1 – VRD – COURANT – Avenant n°1 - + 521,00 € HT
2025-117-CP	13/11/2025	Marché n°2022-004-TVX – MOE pour la construction d'un multi accueil et l'extension de la périscolaire sur la commune déléguée de La Pommeraye – CUB MARCHAND – AV n°2 – Prolongation délais
2025-118-FI	13/11/2025	VENTE AGORASTORE – 522.00 € - Cession SCARIFICATEUR NOBLAT MOP 130 du secteur centre
2025-119-FI	13/11/2025	VENTE AGORASTORE – 550.00 € - Cession DEFEUTREUR SCARIFICATEUR du secteur centre
2025-120-FI	13/11/2025	VENTE AGORASTORE – 525.00 € - Cession PULVERISATEUR BLANCHARD du secteur centre
2025-121-CP	18/11/2025	Marché 2024-011-TIC-01 «Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture des services de téléphonie fixe, communications unifiées, réseaux VPN-IP MPLS et Internet » ADISTA - Avenant n°2 – sans incidence financière
2025-123-CP	19/11/2025	Marché 2025-014-TVX – Extension et aménagement du cimetière de la Chapelle St Florent – COURANT49290 Chalonnes sur Loire – 162 215,45€ TTC
2025-124-CP	21/11/2025	Marché n°2022-037-MOE – MOE pour l'aménagement de la place de la Février - LIGEIS – Avenant n°3 – Prolongation délais
2025-125-CP	21/11/2025	Marché n°2025-030-MOE – Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du complexe sportif de Montjean-sur-Loire – Primes et composition jury
2025-126-CP	21/11/2025	Marché 2019-026-PI – Missions MOE ZAC du Tertre 4 à St Florent le Vieil – Avenant forfait de rémunération définitif
2025-127-SCOL	25/11/2025	Marché ENT e-primo 2026-2030
2025-128-CP	25/11/2025	Marché n°2024-031-TVX – Réaménagement d'une périscolaire – Le Marillais – Lot n°2 – SARL BOISSEAU – Avenant n°3 et n°4 – + 564,80 € HT et – 3 153,03 € HT
2025-129-CP	25/11/2025	Marché n°2024-031-TVX – Réaménagement d'une périscolaire – Le Marillais – Lot n°3 – ND BOIS AMENAGEMENT – Avenant n°1 – + 3 314,72 € HT
2025-130-CP	25/11/2025	Marché n°2024-031-TVX – Réaménagement d'une périscolaire – le Marillais – Lot n°8 – LE GAL COMISO – Avenant n°1 – - 261,00 € HT
2025-131-CP	25/11/2025	Marché n°2024-031-TVX – Réaménagement d'une périscolaire – Le Marillais – Lot n°12 – EP2C – Avenant n°1 – + 267,82 € HT
2025-132-SSG	26/11/2025	Prolongation de la convention mise à disposition du local 5 rue Jeanne Rivereau- la Pommeraye à Julie CUREAU. Avenant n°2
2025-133-PX	02/12/2025	Convention de Mise à disposition d'un garage Place de l'Eglise au Mesnil pour l'association Plume Emois. Location mensuelle de 50€
2025-134-CP	02/12/2025	Marché n°2025-007-FCS - Maintenance et entretien des chauffages gaz sur les bâtiments grands volumes sur la commune de Mauges-sur-Loire – CGV ENERGIE – 5 785,94 € HT
2025-135-CULT	03/12/2025	Convention de partenariat avec l'association All Ready Made
2025-136-CULT	03/12/2025	Convention de partenariat – Prix CEZAM
2025-137-CP	5/12/2025	Acquisition camion utilitaire tôle occasion – BEAUPREAU VO – La Chapelle du Genet – 28 986 € TTC
2025-138-SCOL	8/12/2025	Convention d'objectifs et de financement – Subvention de soutien aux formations BAFA/BAFD
2025-139-FIN	09/12/2025	VENTE AGORASTORE – 525.00 € - Cession VEHICULE CITROEN BERLINGO IMMATRICULE 2087-ZH-49 du secteur ouest
2025-140-FIN	10/12/2025	MARCHE 2025-031 - Cession CITROEN JUMPY immatriculé BL-282-LL par la SARL BEAUPREAU VO au prix de 600 €
2025-141-FIN	10/12/2025	MARCHE 2025-031 - Cession IVECO DAILY immatriculé 6013-XM-49 par la SARL BEAUPREAU VO au prix de 800 €
2025-142-AJ	10/12/2025	Défense des intérêts de la commune – contentieux urbanisme – Consorts DAVY
2025-143-FIN	12/12/2025	Transfert de crédits budgétaires sur le budget principal de l'opération 9999 – Dépenses imprévues vers l'opération 1024 – Tourisme et de l'opération

		1033 – Proximité vers l'opération 3301 – Salle polyvalente de Botz-en-Mauges
2025-144-CP	15/12/2025	Marché acquisition véhicule et engin occasion – Déclaration sans suite
2025-145-FIN	15/12/2025	Reprise par l'entreprise EQUIP JARDIN - Cession TRACTEUR JOHN DEERE HG-169-SF au prix de 3 000.00 €
2025-146-FIN	15/12/2025	Reprise par l'entreprise EQUIP JARDIN- Cession TRACTEUR JOHN DEERE HG-896-SE au prix de 3 000.00 €
2025-147-FIN	15/12/2025	Provision pour risques sur créances douteuses – Calcul de la dotation 2025 du budget principal
2025-148-CP	16/12/2025	Marché n°2025-024-FCS - Prestations de dératization préventive et curative des bâtiments – AH2A – 4 239,60 € HT
2025-149-CP	16/12/2025	Marché n°2025-025-FCS - Maintenance préventive et entretien des bacs à graisse, assainissements autonomes, des postes de relèvements – Lot 1 – SARP OUEST – 5 943,00 € HT Lot 2 – SARP OUEST – 1 320,80 € HT
2025-150-CP	16/12/2025	Marché n°2024-028-TVX – Aménagement de la place de la Fêvrière - Saint-Florent-le-Vieil – Lot n°1 – EUROVIA – AV n°1 – Moins value – 1 009,46 € HT
2025-151-CP	16/12/2025	Marché n°2024-028-TVX – Aménagement de la place de la Fêvrière - Saint-Florent-le-Vieil – Lot n°2 – ARBORA – AV n°1 – Moins-value – 1 072,02 € HT
2025-152-CP	16/12/2025	Marché n°2025-023-TVX - Transformation d'une salle de sports en salle polyvalente - La Chapelle-Saint-Florent – Lot n°1 – SDEL ENERGIS ANGERS – 10 366,39 € HT, Lot n°2 – MGR NOTOT – 6 090,75 € HT, Lot n°3 – GALLARD – 6 004,99 € HT
2025-153-PX	16/12/2025	Avenant n°1 au bail de location civile du local de M. et Mme SECHER Christian situé à Beausse
2025-154-CP	17/12/2025	Marché 2025-006-TVX – Travaux de restauration des niveaux de plancher du moulin de l'Epinay – Atelier Perrault – AV n°1 : 18 031,25€ HT
2025-155-CP	18/12/2025	Marché n°2024-031-TVX – Réaménagement d'une pèriscolaire – Le Marillais – Lot n°3 – ND BOIS AMENAGEMENT – AV n°2 – + 1 077,71 € HT
2025-156-CP	18/12/2025	Marché n°2024-031-TVX – Réaménagement d'une pèriscolaire –Le Marillais – Lot n°4 – GUEBER COUVERTURE – AV n°1 - + 2 165,74 € HT

C – Informations et Questions diverses

Le Maire rappelle les prochaines dates de conseils municipaux : le 12 février et le 5 mars 2026.

La séance est levée à 22h.

Luc BOULESTREAU

Secrétaire de séance



Gilles PITON

Maire de Mauges-sur-Loire

